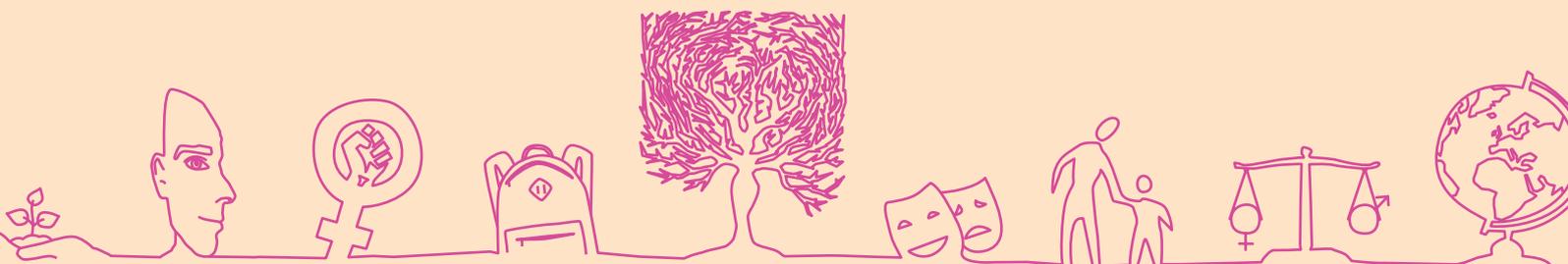


Famille, Culture & Éducation | Clara Van Der Steen

# Le langage comme outil de domination





: lien consultable ou téléchargeable

Introduction	05
<b>Première partie : la langue comme outil de domination</b>	
I. Historique de la langue française : entre réunification politique et élitisme social	08
A. À l'origine de la langue	08
B. Codification linguistique française : nationalisme et enjeu politique	09
C. Le cas de la Belgique et les conflits linguistiques	10
II. Langue française et hégémonie	12
A. Outil de domination coloniale	13
B. Discrimination et hégémonie culturelle	19
III. La langue comme le lieu d'une idéologie dominante patriarcale	24
A. Le masculin est-il neutre ?	24
B. Conséquences du langage sur le développement de soi	28
<b>Deuxième partie : la langue comme outil d'émancipation</b>	
I. Le pouvoir des mots	33
II. Écriture inclusive	35
A. Entre limites et progrès	35
B. Les revendications féministes	39
III. Décoloniser la parole	41
Conclusion	44



## INTRODUCTION

La langue se caractérise comme une spécificité humaine, notamment par le fait qu'elle est issue d'un contexte social, culturel et politique marqué qui participe à sa construction. Elle se définit d'ailleurs comme un ensemble de signes vocaux et graphiques utilisé par un groupe d'individus pour communiquer entre eux. Comme le rappelle le sociologue Pierre Bourdieu, l'analyse du discours et du sens qui s'en dégage doit être réalisée en considérant que le langage est un construit social<sup>1</sup>. Chaque langue possède une histoire culturelle et socio-politique qui la caractérise en fonction de ses origines, de son utilisation et du territoire sur lequel elle s'étend, ainsi qu'une certaine faculté de projection de la réalité relative à l'environnement dans lequel elle évolue. La langue française, qualifiée aussi de « langue de Molière », connaît un certain déploiement international et un grand rayonnement culturel, participant au prestige social qui peut lui être associé. Par ailleurs, l'augmentation récente de la pratique du français dans certaines régions du monde – surtout en Afrique subsaharienne – est considérée par l'État français comme un bienfait pour la culture francophone, considérant ce phénomène comme l'indice d'une certaine « supériorité » du français sur le reste des langues parlées au sein de son territoire.<sup>2</sup>

Bien entendu, face à la suprématie de l'anglais et du mandarin dans un contexte d'échange et de mondialisation, la langue française, tout comme l'espagnol ou le portugais, tentent de continuer à s'imposer. Mais l'utilisation actuelle de la langue française et la plus-value sociale qui y est associée méritent cependant d'être questionnées. L'analyse que nous tentons d'établir dans le cadre de cette étude demeure une réflexion qui nécessiterait également d'être menée pour les langues qui, à l'instar du français, ont suivi des logiques de domination.

Si le français contribue à l'élaboration du patrimoine social et culturel des États qui le pratique, plusieurs problématiques se dégagent en raison de son utilisation pouvant entraîner, selon les contextes, des situations déséquilibrées entre les groupes sociaux. Dans le contexte social actuel mondial, les discriminations prennent des formes diverses et ont également lieu sur les plans discursif et linguistique. En effet, le fait de parler ou non une langue sur un territoire en particulier, la manière dont cette langue est utilisée ainsi que sa structure même peuvent constituer des facteurs discriminants pour les personnes qui ne maîtrisent pas ces codes linguistiques. À partir d'une démarche réflexive sur les conséquences de la culture dominante et de ses effets directs dans la société, la valeur que nous octroyons à la langue française a-t-elle toujours un sens ? Cette question nous amène à réfléchir de manière plus approfondie aux conséquences de l'utilisation du langage sur les individus composant cette société.

Cette étude a pour but de comprendre l'origine de ces inégalités linguistiques ainsi que les formes sous lesquelles elles s'exercent. La première partie répond à la problématique suivante : de quelle manière la langue française, si on l'envisage à travers une dimension historique, est-elle devenue outil de soumission des classes dominées ? Pour répondre à la question, nous nous appuyons sur deux cas spécifiques : la construction sexiste de la langue française et l'im-

<sup>1</sup> BOURDIEU P., *Langage et pouvoir symbolique*, Paris : Edition du Seuil, 2001, p.72.

<sup>2</sup> BLANCHET P., « Glottophobie », *Langage et société*, 2021, p.157

position du français dans les colonies sur le continent africain. À travers ces deux situations-exemples, nous développons nos arguments selon lesquels la langue française peut non seulement être le lieu de domination par la transmission d'une idéologie favorable au pouvoir déjà en place mais également devenir un réel outil politique.

L'étude commence par une présentation non exhaustive et plutôt générale du développement de la langue française et sur la manière dont elle est devenue un réel enjeu politique en Europe dès le XIX<sup>e</sup> siècle. Nous réfléchissons par la suite aux évolutions grammaticales qui lui ont valu d'être qualifiée de *langue sexiste* en raison des diverses modifications qui lui ont été apportées, tant sur un plan syntaxique que sur un plan social. Pour ce faire, nous tentons de mesurer les réels impacts de cette domination linguistique, à la fois à travers les discriminations et les inégalités qui s'en dégagent, ainsi que par une approche sociolinguistique qui questionne les effets de la langue sur notre mode de pensée.

Par la suite, et toujours via une approche historique, nous nous intéressons aux procédés qui ont été mis en œuvre dans un contexte colonial pour imposer le français au sein des États aujourd'hui francophones. Ces deux cas de figure nous permettent de comprendre autant les mécanismes à l'œuvre pour exercer des rapports de pouvoir que les conséquences concrètes sévissant sur les groupes sociaux et les discriminations qui en résultent. Cependant, si la langue peut être la source de certains rapports de force, comment les individus se sont-ils adaptés et quelles ont été leurs marges de manœuvre pour répondre à ces situations ? De quelle manière est-il possible d'envisager un langage allant à l'encontre de cette hégémonie linguistique et culturelle valorisant une manière de parler au détriment des autres ? Comment envisager une évolution de la syntaxe et des représentations mentales et par quels procédés ?

Pour répondre à cette problématique, la deuxième partie de notre étude pose la question de l'émancipation à travers l'usage de la langue française. Par facilité et pour créer de la cohérence dans notre réflexion et notre discours, nous tentons de répondre aux deux cas de figure traités dans la première partie de cet article.

Dans un premier temps, nous revenons sur la manière dont le mouvement féministe s'est réapproprié la question de la linguistique pour proposer des alternatives à la structure traditionnelle de la langue française et penser un langage plus inclusif. La notion d'écriture inclusive est par conséquent explicitée afin non seulement d'en comprendre mieux les fonctionnements et les façons de la mettre en application, mais aussi pour réfléchir aux limites que posent son utilisation. Dans un second temps, nous examinons les multiples stratégies mises en place par les États anciennement colonisés pour, d'une part, se réapproprier une langue qui leur a été imposée depuis des décennies voire des siècles, et d'autre part, s'émanciper grâce à l'utilisation de la langue.

Première partie

**La langue comme outil  
de domination**

## I. HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE : ENTRE RÉUNIFICATION POLITIQUE ET ÉLITISME SOCIAL

### A. À l'origine de la langue

En 2023, la langue française est parlée par environ 300 millions d'individus, ce qui la place à la cinquième position des langues les plus pratiquées dans le monde. Cette large propagation linguistique est le fruit d'un long processus historique, générée par des vagues de colonisation et de migration et traversée par de multiples réformes politiques et sociales.

Les origines du français descendent directement de la langue latine. Au I<sup>er</sup> siècle avant J.-C., le pouvoir romain impose le latin comme langue officielle sur l'étendue de son territoire. En 453, à la suite de la chute de l'empire romain d'occident, le latin vulgaire<sup>3</sup> est réapproprié par les peuples autochtones et par les pouvoirs en place. L'héritage du latin au sein des différentes puissances étatiques participe à l'émergence d'une série de langues dont la racine commune les qualifie de « langues latines »<sup>4</sup>. La langue française évolue selon l'usage qui en est fait par les populations locales bien qu'elle connaisse également des transformations dues aux invasions territoriales et aux échanges entre les États. Si la syntaxe française s'inspire en grande partie du latin, elle se transforme aussi en raison des multiples influences extérieures.<sup>5</sup> Il est difficile de connaître exactement les limites géographiques de la langue, même s'il semble que le français se soit davantage diffusé dans les régions actuelles franco-belges en évoluant de manière anarchique selon les époques et les États politiques dirigeants.

Les Serments de Strasbourg de 842 constituent le premier ensemble de textes rédigés en français et sont par extension considérés jusqu'à présent comme le premier témoignage officiel de la langue française.<sup>6</sup> La langue connaît une évolution assez libre, notamment en raison du fait qu'elle ait été épargnée par de grandes réformes orthographiques et grammaticales jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle. En outre, la période médiévale garantit une sorte de continuité linguistique étant donné que la langue française n'est plus soumise à des influences extérieures déterminantes durant le millénaire.<sup>7</sup> Elle donne cependant naissance à de nombreux dérivés et variations linguistiques selon les lieux dans lesquels elle est pratiquée. La langue française ne constitue pas un bloc homogène et monolithique ; elle se compose d'une série de dialectes et de manières de parler différentes qui forment ensemble une sorte de mélange linguistique dont la base est commune. Bien que le développement de l'imprimerie au xv<sup>e</sup> siècle et l'apparition du premier dictionnaire au xvi<sup>e</sup> siècle entraînent une sorte de « codification de la langue »<sup>8</sup>, à l'époque de la Renaissance, le français est encore le lieu de nombreuses variations, soumis aux diverses fantaisies des auteurs, et parfois éloigné de la langue parlée et de son usage commun.

<sup>3</sup> Le latin vulgaire désigne le latin parlé davantage dans les zones urbaines populaires et non celui utilisé par les nobles et hauts-dignitaires romains.

<sup>4</sup> BERTRAND O., *Ce que nous devons au latin*, Paris : Editions Garnier, 2017, 91 p.

<sup>5</sup> *Ibid.* p.6.

<sup>6</sup> HUCHON M., *Histoire de la langue française*, Paris : librairie Générale Française, 2002, 315 p.

<sup>7</sup> *Ibid.* p.53.

<sup>8</sup> *Ibid.* p.150.

## B. Codification linguistique française : nationalisme et enjeu politique

En 1539, l'ordonnance de Villers-Cotterêts édictée par François I<sup>er</sup> impose le français comme langue juridique et administrative pour le royaume de France afin d'assurer une stabilité linguistique, au détriment du latin et des dialectes parlés.<sup>9</sup> Cette ordonnance répond notamment à une préoccupation d'éducation et d'identité nationale.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, en Europe, le développement des sciences ainsi que les expéditions territoriales et coloniales mènent à un projet de rationalisation générale, passant par une normalisation de la langue. Cette rigueur scientifique conduit à l'apparition de nouvelles disciplines académiques et scientifiques comme la grammaire, qui constitue dès lors un domaine d'étude et de réflexion sur la langue.<sup>10</sup> L'Académie française voit le jour à la même période afin de réunir les membres d'une élite sociale contemporaine dans le but de concevoir de nouvelles règles pour la langue française. L'essor de la littérature française permet un foisonnement intellectuel et culturel ainsi que la naissance d'une multitude de styles littéraires qui participent au déploiement de la langue – certains écrivains français connaissant une notoriété artistique en dehors même de leurs frontières nationales<sup>11</sup>.

Au siècle suivant, les sciences du langage se concrétisent sur un plan académique et exercent de facto une volonté d'historicisation de la langue.<sup>12</sup> À la même période, le français s'impose dans les institutions scolaires de manière à uniformiser la population et instaurer le projet d'une identité nationale.<sup>13</sup> Dans cet élan d'unification nationale, les États-nations soutiennent l'idée selon laquelle la langue correspond à un espace géographique délimité : l'association entre langue et territoire devient une réelle idéologie politique.<sup>14</sup> En France, cela mènera *in fine* au français comme langue officielle en 1794<sup>15</sup> et en 1830 pour la Belgique<sup>16</sup>. Les réformes ont également lieu sur un plan grammatical : l'unification linguistique sous-entend un enseignement francophone et, par extension, une codification à partir du xviii<sup>e</sup> siècle. De plus en plus de manuels de grammaire et de conjugaison voient le jour, et l'orthographe devient, dans un souci de rationalisation de la langue et de son apprentissage par les citoyens, la discipline la plus importante au sein de l'enseignement français. Cette discipline s'enseigne en parallèle à la montée du nationalisme, et ce, « dans une visée militariste et patriotique de l'école »<sup>17</sup>.

<sup>9</sup> ISAMBERT F.-A., DECRUSY N. et ARMET A.-H., *Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420 jusqu'à la révolution de 1789*, Paris : Belin-Le Prieur, Tome XII, 1828, p. 600. « Ordonnance du 25 août 1539 sur le fait de la justice (dite ordonnance de Villers-Cotterêts) », *LégiFrance. Le service public de la diffusion du droit*, [en ligne :] <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006070939>, consulté le 16 août 2022.

<sup>10</sup> HUCHON M., *op. cit.*, p. 209.

<sup>11</sup> À titre d'exemple, le succès de Molière était tel qu'il était connu dans une partie de l'Europe occidentale.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 221.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 219.

<sup>14</sup> Cette idée est évidemment à nuancer ; l'idée selon laquelle la langue est délimitée par des frontières est davantage un argument politique plutôt qu'une réalité concrète. La langue peut être pratiquée par des millions de gens sans correspondre à un territoire national.

<sup>15</sup> *Article 2 de la constitution*, [en ligne :] [https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article\\_lc/LEGIARTI000006527453](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006527453), consulté le 16 août 2022.

<sup>16</sup> PIRON M., « Le français en Belgique », in GÉRALD ANTOINE et ROBERT MARTIN, *Histoire de la langue française. 1880-1914*, p. 369-379.

<sup>17</sup> « Ce que l'orthographe doit aux instituteurs. Hoedt et Piron : Tu parles », *France Inter*, le 3 août 2019, [en ligne :] <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/hoedt-et-piron-tu-parles/ce-que-l-orthographe-doit-aux-instituteurs-3836131>, consulté le 14 février 2023.

L'officialisation de la langue française se réalise simultanément à d'autres échelles et sur d'autres territoires. À partir du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, les États européens, à travers la mission coloniale, imposent leur propre langue comme langue officielle sur les territoires colonisés, et par conséquent, l'exercice du français au sein des administrations coloniales belges et françaises entraîne la mise en place d'une hiérarchie linguistique dominée par la langue française. S'en suit l'interdiction voire l'abandon des langues et dialectes locaux. Aujourd'hui encore, le français demeure la langue officielle dans une grande partie de l'Afrique subsaharienne<sup>18</sup> ainsi que dans plusieurs territoires outre-Atlantique<sup>19</sup>.

Ce rapide historique nous permet de comprendre qu'à partir du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, le contexte social et politique a été favorable à un développement scientifique et une volonté de catégorisation du monde. L'ensemble de ces facteurs a facilité le développement d'un travail de réflexion sur la langue allant jusqu'à la considérer comme une réelle discipline académique, et a mené jusqu'à la conception d'une grammaire dictant des règles communes et des critères d'expression aussi bien à l'oral et qu'à l'écrit. La langue française s'est imposée à la fois sur un large territoire en tant qu'outil d'unification politique par la montée du nationalisme, et également à travers la colonisation.

### C. Le cas de la Belgique et les conflits linguistiques

À la veille du <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle, les territoires belges sont rattachés au Pays-Bas sous le règne de Guillaume II d'Orange et regroupent à la fois des communautés francophones et néerlandophones, généralement entremêlées de plusieurs dialectes locaux. Il existe une frontière plutôt perméable entre l'espace occupé par le flamand et le français, ce qui n'a pas empêché la langue française de s'immiscer sur le territoire néerlandophone. Durant la deuxième moitié du <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle, les élites sociales ainsi que la bourgeoisie flamande sont atteintes par un élan de « francisation ». La langue française devient celle d'une élite culturelle, sociale et politique. Par ailleurs, le néerlandais standard imposé en Flandre par Guillaume II fait concurrence aux différents dialectes et patois flamands, pendant qu'en Wallonie, la langue française se généralise et prend petit à petit le pas sur les multiples dialectes wallons et picards.<sup>20</sup> Par conséquent, dès l'Indépendance de la Belgique en 1830, le français est imposé comme langue administrative, lui conférant un statut de prestige contrairement au néerlandais qui est plutôt associé aux classes sociales les plus pauvres.

À cette période, l'acquisition du français permet, pour les citoyens qui le pratiquent, une ascension sociale voire économique. Dans les institutions scolaires, l'apprentissage du néerlandais est plutôt délaissé jusqu'en 1883, année où les écoles primaires introduisent son enseignement. C'est en 1898 que la loi « relative à l'emploi de la langue flamande dans les publications officielles adoptée à la Chambre à l'initiative des députés » garantit le vote et la publication des lois en français et en néerlandais, acte qui officialise le bilinguisme sur le territoire de la Belgique<sup>21</sup>. Il existe cependant

<sup>18</sup> Le français est la langue officielle du Bénin, Burkina Faso, République démocratique du Congo (RDC), Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Togo et une des plusieurs langues officielles au Burundi, Cameroun, Comores, Djibouti, Guinée équatoriale, Madagascar, République centrafricaine, Rwanda, Seychelles et Tchad.

<sup>19</sup> Le Canada et Haïti ont le français dans leur langue officielle. Les départements français outre-mers d'Amérique du Nord (Saint-Pierre-et-Miquelon), d'Amérique du Sud (Guyane française), dans les Caraïbes (Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin, Saint-Barthélemy). Mais aussi dans l'océan Indien (La Réunion, Mayotte), en Océanie (Nouvelle Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna) et dans les Terres australes et antarctiques françaises.

<sup>20</sup> PIRON M., « Le français en Belgique », ANTOINE G. et Martin R., *Histoire de la langue française 1880-1914*, Paris : CNRS Editions, 1999, p. 369-379

<sup>21</sup> ISTASSE C., « Les circulaires flamandes relatives à l'emploi des langues en matière administrative », *Courrier Hebdomadaire du Crisp*, n° 2286-2287, 2016, p.21.

une résistance francophone qui conserve l'image du flamand comme la langue pratiquée par les classes sociales les plus pauvres. De cette manière, le français reste l'apanage d'une élite culturelle et politique. Par ailleurs, le français demeure dans les situations de bilinguisme la langue privilégiée et adoptée dans la sphère privée.

La frontière linguistique reconnue en 1921 délimite administrativement les territoires flamands et francophones ; dix ans plus tard, les différentes provinces flamandes ainsi que les communes situées du côté de Bruxelles décrètent le néerlandais comme langue officielle. Si au fil du siècle la législation évolue et s'adapte à la situation multilingue, notamment avec l'intégration de la communauté germanophone, ce bilinguisme symbolise la dichotomie entre Flamands et Wallons et demeure la source de conflits au sein de la communauté belge.<sup>22</sup> Force est de constater que le statut particulier accordé à la langue française notamment sur un territoire comme la Belgique a longtemps accentué les inégalités ainsi que les discriminations envers les locuteurs non francophones. Si les enjeux politiques et économiques et les rivalités entre la Flandre et Wallonie aujourd'hui sont fortement marqués au-delà de la question linguistique – bien qu'elle reste assez inhérente à la situation –, la langue sert encore de cheval de bataille pour justifier les polémiques entre les Régions.

<sup>22</sup> Cette question mériterait à nouveau une recherche plus approfondie qu'il n'est pas lieu de poursuivre dans le cadre de cet article. Voir WITTE E., « La question linguistique en Belgique dans une perspective historique », *Pouvoir*, Paris : Le Seuil, n° 136, 2011, p.37-50.

## II. LANGUE FRANÇAISE ET HÉGÉMONIE

Les innovations sur le plan linguistique du xvii<sup>e</sup> siècle ont renforcé l'idée selon laquelle la maîtrise de la langue française est une caractéristique propre à une élite intellectuelle, qui confère à son locuteur une sorte de prestige social. S'il est vrai que l'éloquence<sup>23</sup> est une discipline existante depuis l'antiquité grecque, elle possède aujourd'hui une connotation plutôt désuète. Pourtant, nos pratiques langagières influencent grandement nos relations socio-professionnelles et révèlent aussi notre appartenance socio-économique et culturelle.

Les compétences liées au langage créent des distinctions entre les individus en fonction de la qualité de leur narration et/ou de leur écrit : ceux qui maîtrisent mieux la langue officielle sur un territoire donné sont plus susceptibles d'y occuper des fonctions importantes contrairement à ceux qui la maîtrisent moins. Le lien entre langage et domination soulève la question du pouvoir symbolique et a été un terrain de recherche du sociologue Pierre Bourdieu. Selon lui, le statut du groupe social dominant légitime une certaine forme de discours ainsi que les productions langagières qui y sont associées. De cette manière, la notion du *communisme linguistique*<sup>24</sup> n'est qu'une illusion. Ce concept omet le fait que les performances langagières propres à chaque être humain peuvent être différentes et inégales mais également qu'elles sont soumises à des rapports de pouvoir, en raison du fait que la société et les individus qui la composent sont déjà engagés dans des relations définies en fonction des catégories sociales auxquelles ils appartiennent.<sup>25</sup> Les échanges de communication ne sont pas égaux étant donné que les compétences linguistiques sont elles-mêmes déséquilibrées et demeurent des lieux de pouvoir « où s'actualisent des rapports de force entre les locuteurs et les groupes respectifs dont ils sont les agents »<sup>26</sup>. Ces rapports de pouvoir peuvent être corrélés au degré de maîtrise d'une langue ; le cas échéant, la connaissance approfondie d'une langue constitue un privilège étant donné qu'elle suggère l'acquisition d'un certain bagage théorique, se développant que ce soit à travers un parcours académique ou via l'héritage d'un patrimoine socio-culturel élevé. À l'inverse, le langage familier est plus facilement associé aux classes plus précarisées. L'écart créé entre les individus qui détiennent ces aptitudes et ceux qui ne les possèdent pas détermine la place des uns et des autres dans la société.<sup>27</sup>

Ces distinctions entraînent des discriminations qui dépendent des capacités langagières de chacun ; les individus ont non seulement tendance à se regrouper en fonction de leurs similitudes linguistiques, mais en plus, ceux dont les pratiques se différencient de celles du groupe sont plus facilement exclus dudit groupe. Dans le contexte sociétal actuel, étant donné les caractéristiques

<sup>23</sup> Par définition, l'éloquence signifie à la fois l'art de s'exprimer, la capacité de pouvoir le faire avec aisance mais également de pouvoir persuader par le discours. Il s'agit d'une compétence enseignée dans le cadre des arts oratoires déjà durant l'antiquité grecque.

<sup>24</sup> Cette notion résume la théorie du linguiste Noam Chomsky, selon laquelle la connaissance langagière repose sur une structure universelle et que l'organisation du langage est innée. L'espèce humaine posséderait un dispositif qui faciliterait l'acquisition du langage, qu'il appelle « grammaire universelle ». Voir HANKOLLARI B. « Trois erreurs épistémologiques du « communisme linguistique » de Chomsky », *Acta Universitatis carolinae*, 2012, p.79-93.

<sup>25</sup> BOURDIEU P., *Langage et pouvoir symbolique*, Paris : Edition du Seuil, 2001, p.68.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p.60.

<sup>27</sup> BLANCHET P., « Glottophobie », *Langage et société*, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2021, p.155-159.

linguistiques inhérentes et propres aux différentes classes sociales, le langage dit familier est plus facilement déconsidéré et devient un facteur discriminant dans de nombreuses situations. Pour comprendre les mécanismes de ces discriminations, nous nous intéressons à la manière dont la langue peut devenir un outil de domination des classes subalternes<sup>28</sup> avant de nous questionner plus longuement sur les conséquences de cet outil de pouvoir par les notions de glottophobie et d'hégémonie culturelle.

## A. Outil de domination coloniale

Le fait que le français soit à la cinquième position des langues les plus parlées au monde s'explique par le fait qu'il est pratiqué dans une grande partie de l'Afrique subsaharienne ainsi que dans plusieurs régions du continent américain. À partir du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, parmi les nombreux enjeux de la colonisation, la domination linguistique a été un réel projet politique de la part des États européens. La France et la Belgique ont participé à cette imposition linguistique avec l'obligation de l'apprentissage de la langue française dans leurs propres colonies. En plein cœur du processus colonial impérialiste, la pratique de la langue est encore perçue comme un cachet de modernité, or elle demeure l'enjeu de débats postcoloniaux qui méritent une attention particulière.<sup>29</sup>

Dès le <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, le pouvoir des pays occidentaux s'est imposé sur le reste des continents via des manœuvres politiques et armées avec la volonté de créer des comptoirs commerciaux pour l'exploitation des ressources premières. Suite à la conférence de Berlin de 1886 qui a permis de diviser le continent africain entre les différents États européens, la délimitation des territoires a entraîné leur appropriation par les puissances concernées, ainsi que la réorganisation spatiale et sociale des populations qui y vivent. Les stratégies de domination coloniale se sont manifestées non seulement par des tactiques politiques et militaires mais également par une nouvelle organisation sociale, par la réadaptation radicale des modes de vie, des cultures et par extension, des langues locales. La restructuration du monde social est corrélée directement à l'utilisation de la langue, s'exerçant par la mise en place d'un nouveau système de représentation et de mode de pensée.<sup>30</sup> Par ailleurs, d'un point de vue culturel, le langage participe au maintien d'un patrimoine régional et local – pour rappel, l'Afrique demeure le continent sur lequel se pratique le plus grand nombre de langues au monde et dont les traditions orales sont encore fortement associées à l'histoire précoloniale. Pour mieux comprendre l'importance du langage dans l'organisation sociale et culturelle, le linguiste Patrick Chareaudeau avance l'hypothèse selon laquelle la

<sup>28</sup> Le terme subalterne est utilisé en référence au discours et à la théorie d'Antonio Gramsci dans le sens où il dépasse la simple dualité proposée initialement par la théorie marxiste « précaires/bourgeois ». Ce concept désigne également la subordination d'un individu tant d'un point de vue matériel et économique que culturel et psychologique.

<sup>29</sup> D'autres langues européennes (comme l'anglais, l'allemand, le néerlandais, l'italien l'espagnol ou le portugais) se sont imposées dans les colonies. Il est important de rappeler le rôle de ces langues dans la construction de l'Union européenne ou dans la constitution des autres continents. Cette question mériterait notre attention cependant elle demande une charge de travail conséquente et requiert une analyse spécifique sur la langue en générale et non sur le français.

<sup>30</sup> ALMEIDA J., « La langue française comme outil colonial », *Youtube*, le 8 décembre 2019, [en ligne :] : <https://www.youtube.com/watch?v=h5bdySaWZg8>, consulté le 21 novembre 2022.

notion de filiation est inhérente à la langue.<sup>31</sup> En effet, les individus appartenant à une communauté se construisent et communiquent à partir de l'héritage linguistique transmis par les générations plus anciennes. La langue est intrinsèque au processus de construction de l'identité collective du groupe social ; elle constitue un liant pour le groupe et garantit aussi sa cohésion, tout en témoignant de l'historicité de celui-ci.<sup>32</sup> En outre, imposer par la force une nouvelle langue sur un territoire participe à la volonté d'effacer les identités culturelles qui appartiennent déjà à celui-ci ainsi que le patrimoine et l'héritage historique à la fois local et global.

De manière générale, lorsqu'une langue s'impose par la force sur un territoire, plusieurs méthodes différentes peuvent être appliquées bien que leurs mises en œuvre soient plutôt identiques. Dans un premier temps, la langue prend place au sein des différentes institutions qu'elles soient administratives, scolaires, judiciaires, médicales, médiatiques ou culturelles. En s'immisçant petit à petit sur le territoire, elle est appropriée par les élites politiques puis économiques et sociales. Par la suite, les communautés locales sont amenées progressivement à utiliser la langue de l'état, étant confrontées à communiquer avec les institutions et à s'informer via les médias. Dans les établissements scolaires, l'enseignement se déroule dans la langue officielle et interdit voire censure la pratique des langues maternelles autres que celle exigée – l'utilisation d'une langue locale pouvant être perçue comme un acte de rébellion et réprimandée par les autorités.<sup>33</sup>

Dans les colonies françaises, les mesures en œuvre pour l'obligation de communiquer en français ont été les mêmes que celles utilisées après la Révolution française : rejet des dialectes et des patois, délation ou encore mise en place d'une hiérarchie des langues.<sup>34</sup> La hiérarchisation linguistique opérée à l'époque s'est exercée également à partir de la construction et les structures mêmes des langues.<sup>35</sup> En dépit du bilinguisme pratiqué en Belgique, la langue officialisée dans ses colonies (Congo, Ruanda et Burundi) est le français – étant donné qu'elle constitue déjà celle de l'élite politique, sociale et économique.<sup>36</sup> L'enseignement du français au sein des colonies belges s'est développé, intentionnellement, par des politiques assez lacunaires et à un degré très différent de celles des états francophones voisins, en privilégiant l'évangélisation des populations au détriment de pratiques éducatives scolaires. L'éducation au sein des écoles n'entre en vigueur qu'à partir de 1922, et se donne dans un premier temps en langues locales. C'est notamment en comparaison avec l'avancement de l'apprentissage

<sup>31</sup> Voir CHARAUDEAU P., « Langue, discours et identité culturelle », *Éla. Études de linguistique appliquée*, Paris : Klincksieck, n° 123-124, 2001, 8 p.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 342.

<sup>33</sup> KASORO TUMBWE R., « Le français dans le paysage linguistique de la République démocratique du Congo », *Environnement francophone en milieu plurilingue*, Pessac : Presse universitaire de Bordeaux, 2012, p.171.

<sup>34</sup> CANUT C., « 'A bas la francophonie !' De la mission civilisatrice du français en Afrique à sa mise en discours postcoloniale », *Langue française*, Armand Colin, n°167, 2010, p. 143.

<sup>35</sup> Selon une vision « organiciste », trois types de langues sont identifiées : isolante, agglutinante et flexionnelle. L'évolution d'une langue est, selon le linguiste August Schleicher, relative à sa complexité. En reprenant la théorie de la hiérarchisation des langues, l'administrateur colonial Maurice Delafosse a travaillé sur la linguistique africaine, et catégorise celle-ci en plusieurs groupes correspondant aux langues isolantes et agglutinantes. Quant à la troisième catégorie, elle correspond aux langues dites flexionnelles auxquelles sont identifiées les langues européennes, étant donné le soi-disant niveau de complexité de celles-ci. Cette théorie est révélatrice d'une pensée évolutionniste et raciste qui influence le domaine même de la linguistique. Voir MESSLING M., « La langue du progrès. August Schleicher : l'hégélianisme et l'évolutionnisme linguistique », Sarga Moussa (dir.), *Le XIXe siècle et ses langues*, Université de Postdam, Ve Congrès de la Société des Études Romantiques et Dix-neuviémistes, 2013, [en ligne :] <http://etudes-romantiques.ish-lyon.cnrs.fr/langues.html>, consulté le 21 novembre 2022.

<sup>36</sup> Par ailleurs, la monarchie belge, depuis sa mise en place en 1830 est francophone et le roi Léopold II, souverain lors des conquêtes coloniales belges, lui-même parlait exclusivement le français.

du français sur les autres territoires colonisés ainsi qu'avec l'apparition d'une nouvelle élite francophone africaine – avec des figures de proue comme Léopold Senghor ou Aimé Césaire – que l'éveil d'une nouvelle conscience intellectuelle au Congo belge et Ruanda-Urundi s'est développé.<sup>37</sup> La vague de décolonisation et les nouveaux pays indépendants ont pour la plupart maintenu la langue du pays colonisateur comme langue officielle ; sur les territoires francophones, le français est devenue langue nationale de nombreux pays d'Afrique subsaharienne<sup>38</sup> et ce, indépendamment du contexte historique et politique spécifique à chaque État.

Les conséquences directes de cette impérialisme linguistique a participé à la disparition d'une multitude de langues locales ainsi qu'à des pans entiers de cultures, de rites et de traditions des communautés qui les pratiquaient<sup>39</sup>. Au-delà du langage et de la culture, la langue demeure inexorablement liée à un territoire et reste attachée au lieu dans lequel elle se développe, et ce, malgré ses frontières fluctuantes. Dès lors, la toponymie évolue en parallèle et s'adapte en fonction de la langue qui y est parlée. Les noms de ville et de lieu se transforment – par exemple, la capitale de la République démocratique du Congo est devenue Léopoldville (actuelle Kinshasa) en référence au nom de Léopold II, roi des Belges au moment de la colonisation. L'obligation du français dans les territoires colonisés a assuré le maintien du pouvoir occidental, ce qui a entraîné la fragmentation des cultures et des identités locales. Cette obligation linguistique a contribué à l'appropriation des savoirs et demeure encore un outil de domination dans une visée coloniale – comme nous le verrons plus loin avec l'Organisation internationale de la Francophonie par exemple.

La réalité des conséquences matérielles et politiques de cet impérialisme linguistique reste assez tangible, bien qu'il soit toutefois compliqué de mesurer la totalité des impacts d'un point de vue relationnel et social. Parmi ceux-ci, les cas de diglossies sont assez récurrents dans les états colonisés francophones. Cette notion qualifie une situation de bilinguisme, que ce soit d'un individu ou d'un groupe de personnes, où l'une des deux langues possède un statut sociopolitique supérieur à l'autre. Dans une grande partie des pays d'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale (mais aussi d'autres États américains comme la Martinique ou la République dominicaine), le français a encore le statut de langue d'élite contrairement aux langues locales qui ne sont pratiquées que dans un contexte jugé informel. Ce genre de situation entraîne une scission non seulement entre les langues du pays mais aussi au niveau des individus qui pratiquent ce bilinguisme. Le locuteur doit jouer sur des frontières spatiales et linguistiques avec d'un côté un lieu où les dialectes peuvent se pratiquer, et de l'autre, l'espace public dans lequel seule la langue officielle est autorisée. Étant donné ce genre de contexte, les locuteurs sont souvent amenés à pratiquer une « alternance codique » qui consiste à passer d'un code linguistique à un autre au sein d'un même discours voire d'un même énoncé. La plupart du temps générée en cas de multilinguisme, cette pratique peut également se manifester lorsqu'une langue n'est pas totalement maîtrisée par l'un des locuteurs.

<sup>37</sup> KASENDE J.-C., « L'émergence de la conscience francophone au Congo-Kinshasa », Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde, n°40/41, 2008, p. 213.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p.10.

<sup>39</sup> KASORO TUMBWE R., « Langue, discours et pouvoir dans l'histoire de la République Démocratique du Congo, société diglossique », Musanji Mwatha-Ngalasso (éd.), *Linguistique et poétique : énonciation littéraire francophone, en hommage à Michel Hausser*, Bordeaux : Presses universitaires de Bordeaux, 2008, p. 257-264.

Comme le rappelle la politologue à l'Institut d'études politiques de Paris Alice Goheneix, si l'enseignement de la langue française chez les populations colonisées était officiellement un enjeu d'unification culturelle et politique ainsi qu'une volonté d'accorder le statut de citoyen français aux habitants, l'intention était officieusement de former des collaborateurs francophones sur place et de créer des points de relais administratifs locaux.<sup>40</sup> Par ailleurs, le cas de l'apprentissage en RDC du français est révélateur car si le français s'est enseigné au sein du Congo belge, il ne l'a été qu'à un faible degré de formation dans un premier temps pour éviter d'éventuelle révolte de la part des classes colonisées. L'apprentissage de la langue devant amener à un usage fonctionnel limité, sa maîtrise totale n'a été réservée qu'à une élite socio-économique. Au sein même des apprenants, des scissions se sont créées en fonction du statut social corrélé à la capacité d'apprentissage du français.

Au lendemain des indépendances, les États francophones ont conservé une sorte d'hégémonie politique sur les états colonisés en y conservant dans un premier temps les intermédiaires des chefs d'États francophones (par exemple Léopold Senghor au Sénégal ou encore Félix Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire) pour s'assurer d'y maintenir une dépendance économique. Cette stratégie politique a eu pour ambition compétitive d'affronter les États anglophones en s'imposant respectivement sur les continents africain et américain. Si durant les siècles passés, cette expansion s'est justifiée par l'accès aux ressources naturelles disponibles, aujourd'hui la visée économique des États occidentaux s'étend sur de nouveaux terrains comme la téléphonie ou le secteur bancaire – surtout en Afrique.<sup>41</sup>

C'est également dans ce contexte que s'est créée l'Organisation Internationale de la francophonie qui s'est définie comme un « ensemble qui, à partir du lien de la langue commune, développe une coopération politique, éducative, économique et culturelle » et qui s'est « fondée sur les principes d'humanisme, de démocratie et de respect »<sup>42</sup>. Sa mission ayant beaucoup évolué depuis 1995, elle est dirigée davantage vers des enjeux économiques, de développement et de justice sociale. Les critiques à l'égard de l'organisation sont liées à sa dimension encore fort paternaliste ainsi qu'aux suspicions de détournement de budget – notamment lors du sommet en 2012 des Jeux de la francophonie de Kinshasa<sup>43</sup>. L'organisation est dès lors accusée d'entretenir une politique néocoloniale sur le continent africain dans le but d'entretenir les intérêts politiques et économiques des États dirigeants plutôt que de promouvoir la culture francophone. Par ailleurs, il convient de rappeler que l'origine même de la francophonie est basée sur des théories et des valeurs racistes issues du contexte de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Le géographe français Onésime Reclus introduit le terme en 1886 dans son ou-

<sup>40</sup> GOHENEIX-POLANSKI A., « Les élites africaines et la langue française : une appropriation controversée », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, n°40-41, le 17 décembre 2010, [en ligne :] <http://journals.openedition.org/dhfles/117>, consulté le 10 octobre 2022.

<sup>41</sup> VERGÈS F., « Décoloniser la langue française. Pour une politisation de la francophonie », *Revue du crieur*, Paris : La Découverte, 2018, n° 10, p.71. ; « Les flux d'investissement vers l'Afrique ont atteint un record de 83 milliards de dollars en 2021 », *Conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement*, le 9 juin 2022, [en ligne :] <https://unctad.org/fr/news/les-flux-dinvestissement-vers-lafrrique-ont-atteint-un-record-de-83-milliards-de-dollars-en>, consulté le 14 février 2023.

<sup>42</sup> « La francophonie en bref », *Organisation Internationale de la francophonie*, [en ligne] <https://www.francophonie.org/la-francophonie-en-bref-754>, consulté le 14 février 2023.

<sup>43</sup> Suite à la dépense de 90 millions de dollars en deux jours de Sommet, l'ancien haut représentant du chef de l'État aux IX<sup>e</sup> Jeux de la francophonie Didier Tshiyoyo a été suspecté de détournement de fonds. Voir BRABANT J., « Congo Hold-up : la folie dépensière du Sommet de la francophonie à Kinshasa », *Le Soir*, le 1 décembre 2021, [en ligne :] <https://www.lesoir.be/409661/article/2021-12-01/congo-hold-la-folie-depensiere-du-sommet-de-la-francophonie-kinshasa>, consulté le 14 février 2023.

vrage France, Algérie et Colonies pour désigner à la fois l'ensemble des locuteurs francophones mais aussi un ensemble politique, géographique, linguistique et démographique délimité.<sup>44</sup> Influencé par le contexte historique dans lequel il émerge, l'ouvrage est empreint d'un discours colonialiste contemporain de son époque dans lequel il soutient que la hiérarchisation des langues des populations colonisées justifie la diffusion de la langue française ainsi que de son apprentissage sur le continent.<sup>45</sup> Dès lors, la notion même de francophonie est plutôt désuète par rapport à ce qu'elle veut définir. En 1962, le numéro *Le français, langue vivante* de la revue *Esprit*<sup>46</sup> est considéré à posteriori comme l'acte de naissance de la francophonie par ses défenseurs, de manière à attester le fait que les communautés anciennement colonisées sont favorables à la propagation de la langue française sur leur continent respectif. Derrière cette revue, les auteurs se réapproprient le terme par la création d'une organisation centrée sur la promotion de la langue française comme objet d'étude et constituent une communauté réunie par des valeurs à la fois culturelles et identitaires. Dans cet élan de promotion linguistique, notamment portée par les chefs d'États africains, les enjeux néocoloniaux qui participent au processus de diffusion de la langue française se dissimulent en partie derrière le soutien qu'une certaine élite intellectuelle apporte à l'organisation et la légitime dans son action.<sup>47</sup> La création de l'Organisation internationale de la Francophonie en 1998 participe à la coopération économique et culturelle entre France et Afrique et entretient des liens diplomatiques et financiers entre les États. Si les élites et les populations colonisées conservent la pratique et l'apprentissage de la langue française, cela ne les empêche pas de lutter contre un système (néo)colonial par des stratégies linguistiques, et ce, en même temps que l'État français valorise le rayonnement culturel et la diffusion du français sans forcément percevoir les différentes problématiques sous-jacentes. Les politiques franco-belges ne semblent pas encore avoir travaillé sur les réels impacts de la diffusion de la langue française et continuent de considérer cette évolution comme un réel bienfait issu de l'époque coloniale.<sup>48</sup> Par conséquent, le rôle de la francophonie est intrinsèquement politique étant donné le contexte dans lequel elle a émergé ainsi que les nombreuses missions qu'elle opère.<sup>49</sup> Malgré les réactions face aux agissements de l'organisation, comme celle de l'écrivain béninois Guy Ossito Midiohouan<sup>50</sup>, ces diverses critiques ne trouvent pas facilement leur répondant dans les discours officiels.<sup>51</sup>

Dans le cadre de cet article, l'objectif n'est pas de mesurer le degré d'utilité de la francophonie mais plutôt de mettre en évidence les problématiques de l'organisation dans le sens où elle promeut une pratique de la langue française. Elle révèle les liens parfois étroits entre pratique du français et politiques néocoloniales notamment de la part des États européens à l'égard du continent africain. En effet, en entretenant la pratique du français en-dehors de la sphère publique, comme nous l'avons constaté plus haut, les langues autochtones sont plus facilement délaissées par les communautés locales. Dès lors, la distinction

<sup>44</sup> Voir RECLUS O., *France, Algérie et colonies*, Paris : Hachette, 1886, 802 p.

<sup>45</sup> GOHENEIX-POLANSKI A., *op. cit.*

<sup>46</sup> « Le français, langue vivante », *Esprit*, 1962, [en ligne :] <https://esprit.presse.fr/tous-les-numeros/le-francais-langue-vivante/22>, consulté le 14 février 2023.

<sup>47</sup> GOHENEIX-POLANSKI A., *op. cit.*

<sup>48</sup> *Ibid.*

<sup>49</sup> NAJJAR A., « La francophonie, un mouvement culturel ou politique ? », *Géoéconomie*, n° 55, 2010, p. 132.

<sup>50</sup> Voir MIDIOHOUAN G. O., *Du bon usage de la francophonie : essai sur l'idéologie francophone*, Porto-Novo : Éditions CNPMS, 1994, 230 p.

<sup>51</sup> VERGÈS F., *op. cit.*

résultant d'une pratique linguistique différente entretient aussi la dichotomie entre les classes sociales : une langue dite officielle est difficilement dissociable d'une logique de domination. Il convient de signaler que l'utilisation de plus en plus conséquente d'autres langues considérées « internationales » – l'anglais par exemple – agit aussi sur la pratique du français, en particulier dans les sphères économiques et sociales. La confusion générée par ce multilinguisme peut non seulement provoquer des incompréhensions selon les secteurs mais surtout restructurer la hiérarchie linguistique en privilégiant certaines langues au détriment d'autres.<sup>52</sup>

À l'heure actuelle, la pratique du français dans les États – anciennement ou non – colonisés pose question en raison de l'idéologie qui s'en dégage. La raison de cet enseignement a notamment un fondement sociologique comme l'explique Alice Goheneix<sup>53</sup>. Le français constitue le privilège d'une élite intellectuelle, sociale et culturelle en fonction du lieu dans lequel il est pratiqué. Son apprentissage est devenu un réel enjeu d'éducation nationale et enferme des problématiques de grand ampleur comme la volonté de la part de l'État français d'une scolarisation des communautés, répondant à une sorte de continuité de la mission civilisatrice occidentale dans les pays francophones africains.<sup>54</sup> D'un point de vue symbolique, la langue française incarne la domination impérialiste coloniale, responsable de la disparition d'une partie des cultures locales africaines et américaines précoloniales. Le racisme structurel régissant le système impérialiste et colonial de l'époque a établi la place de chacun dans la hiérarchie sociale et humaine. Par conséquent, l'enjeu primordial est d'inculquer aux individus situés au bas de l'échelle de l'organisation sociale tout type d'enseignement valorisant les savoir-faire européens, dont la langue française. Étant donné l'impérialisme et l'unification linguistique mais aussi l'historique social et politique d'un pays, il est difficile de redéfinir entièrement une langue nationale sur un territoire régi par des puissances politiques, surtout lorsque celles-ci ont entraîné la disparition d'une série de cultures locales et ancestrales.<sup>55</sup> Alice Goheneix rappelle à juste titre que la conservation de la langue française et son apprentissage ne doivent pas être considérés comme des atouts apportés par la colonisation mais plutôt comme des outils politiques.<sup>56</sup> La raison pour laquelle le français a été conservé au sein des États décolonisés repose essentiellement sur des principes diplomatiques et économiques, et l'enseignement du français demeure un réel enjeu de pouvoir où les États coloniaux francophones imposent encore leur suprématie sur les États colonisés.

<sup>52</sup> CANUT C., *op. cit.*

<sup>53</sup> GOHENEIX-POLANSKI A., « L'argument civilisateur dans la doctrine coloniale de la langue française », *Le postcolonial comparé*, Paris : Presses universitaires de Vincennes, coll. : « Littérature Hors Frontière », 2014, pp.97-112.

<sup>54</sup> Par exemple, une réelle préoccupation de la scolarisation des jeunes filles est au cœur des débats mais soulève des réelles questions d'intérêts politiques où la problématique traduit la compétition économique et politique de puissances étatiques. La politologue Françoise Vergès parle de cette problématique en revenant sur le fait que le travail de scolarisation doit s'effectuer en parallèle d'une décolonisation de l'enseignement et de la langue française. Voir VERGÈS F., *op. cit.*

<sup>55</sup> GOHENEIX-POLANSKI A., « Les élites africaines et la langue française : une appropriation controversée », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, n°40-41, le 17 décembre 2010, [en ligne:] <http://journals.openedition.org/dhfles/117>, consulté le 10 octobre 2022.

<sup>56</sup> *Ibid.*

Le français n'est évidemment pas la seule langue aujourd'hui qui connaît un sort de cette envergure. En effet, l'anglais<sup>57</sup> ou encore le mandarin<sup>58</sup> sont chacune des langues qui se sont imposées au fil des années sur le continent africain en raison des intérêts économiques qui découlent des relations entre ces différents États et l'Afrique. Ces impositions linguistiques élargissent l'accès au monde entier et uniformisent chacune à leur manière et selon leurs spécificités un nouveau mode de pensée. Aussi, outre les évidentes volontés économiques des anciennes puissances coloniales, c'est en partie pour contrer ces impérialismes linguistiques que l'idée selon laquelle l'Afrique est l'avenir du français est aussi ancrée – étant donné la démographie accrue sur le continent – et demeure un projet soutenu par les États français et belge<sup>59</sup>.

Au plus de pays francophones subsistent, au plus le pays d'origine prend une posture sociale et économique importante à un niveau international. Les objectifs franco-belges se traduisent par des enjeux politiques à travers des missions d'expansion et d'apprentissage du français, et ce, de manière à défendre leurs propres intérêts étatiques face à la concurrence mondiale. Cependant, les États français et belge ne paraissent pas se positionner par rapport à ces problématiques actuelles ; les débats sur les enjeux politiques derrière la répartition du français et de son utilisation à grande échelle ne semblent pas encore à l'ordre du jour, les questions relatives à la langue française étant encore majoritairement gérées par l'Académie française. La problématique au sein des États anciennement colonisés n'est plus de s'interroger sur l'importance d'apprendre le français étant donné l'existence de tous les pays qui se sont réappropriés la langue française. La question est plutôt d'interroger d'une part la manière dont nous pouvons décoloniser la langue afin de permettre aux individus de se réapproprier celle qui leur a été imposée, et d'autre part d'envisager la manière dont les langues autochtones et dialectes peuvent être préservées.

## B. Discrimination et hégémonie culturelle

Les conséquences de l'imposition linguistique et de la mondialisation francophone portent directement sur notre rapport à la langue que ce soit à un niveau individuel ou collectif. La hiérarchisation des langues et de leurs pratiques entraîne directement des discriminations en fonction de leur utilisation.

Les inégalités relatives au langage et à ses pratiques ont été étudiées par le linguiste Philippe Blanchet sous l'appellation de « glottophobie ». Ce néologisme consiste en une discrimination basée sur le langage qui consiste à rejeter ou à traiter comme inférieurs les individus en raison de leur langue maternelle ou de leur manière de parler (vocabulaire, grammaire, accent, etc.) – ces éléments

<sup>57</sup> La suprématie de l'anglais découle d'un impérialisme culturel qui s'est développé dans un premier temps à travers des conquêtes territoriales et s'opère encore actuellement par des conquêtes économiques.

<sup>58</sup> En raison du fait que la Chine soit devenue un des principaux partenaires commerciaux en Afrique, le mandarin est de plus en plus enseigné sur le continent depuis quelques années, particulièrement en Afrique de l'Est et en Afrique du sud. Voir DJALLO E., « Diffusion de la langue chinoise dans l'enseignement secondaire en Afrique centrale : le cas du centre Confucius de Maroua », *Monde chinois*, n°33, pp.48-54.

<sup>59</sup> « Discours d'Emmanuel Macron à l'Institut de France sur l'ambition pour la langue française et le plurilinguisme », *Elysée*, le 20 mars 2018, [en ligne : ] <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/03/20/discours-demmanuel-macron-a-linstitut-de-france-sur-lambition-pour-la-langue-francaise-et-le-plurilinguisme>, consulté le 7 décembre 2022.

pouvant être des indicateurs du statut social et économique d'une personne.<sup>60</sup> L'intérêt de ce concept est qu'il permet d'analyser les différents impacts que le langage peut entraîner en terme de rapports sociaux et de comprendre le fonctionnement de cette hiérarchie linguistique. En effet, les variations de la langue, que ce soit en raison de facteurs psychologiques, sociaux ou culturels sont spécifiques en fonction des individus qui l'utilisent. Cette organisation linguistique établit des règles discursives tant sur la forme que sur le contenu du discours. Les règles qui en résultent – intentionnellement ou non – reposent sur les systèmes de domination en place dans la société.<sup>61</sup>

Ce phénomène englobe un panel de notions et de pratiques linguistiques diverses, comme les tics de langage liés à des troubles spécifiques (bégaiement<sup>62</sup>, dysphasie<sup>63</sup>, etc.), les accents, les difficultés orales liées aux facteurs psychologiques (l'insécurité linguistique<sup>64</sup>, par exemple) ou au fait que la langue parlée est différente de celle apprise à la naissance. Au même titre que l'accent ou la prononciation puissent être caractéristiques d'une appartenance ou d'une identité communautaire, ils peuvent indiquer une appartenance socio-économique.<sup>65</sup> Par extension, le rejet d'un accent coïncide avec le rejet de l'individu ainsi que de la communauté à laquelle il appartient. Dès lors, la discrimination ne se situe pas à un niveau purement linguistique car elle rejette en réalité « l'appartenance communautaire (ou identitaire) suggérée par l'accent ». <sup>66</sup> Au-delà des facteurs liés à la prononciation même de la langue, le langage se diversifie selon le contexte auquel il prend part – s'il est pratiqué dans un cadre professionnel ou dans un cadre privé par exemple. Les individus adaptent leurs pratiques langagières pour s'intégrer à un milieu professionnel et pour être plus facilement acceptés. Lorsqu'ils sortent de ce milieu et réintègrent la communauté linguistique à laquelle ils sont rattachés, ils peuvent reprendre leurs habitudes de langage.

Par ailleurs, la glottophobie est également conditionnée par un paramètre spatial étant donné que sa mise en pratique dépend des lieux dans lesquels les échanges et les interactions se passent. Selon la répartition des langues et de leur ancrage territorial, l'imposition linguistique rend le locuteur légitime ou non en fonction de ces aptitudes langagières.<sup>67</sup> Pour illustrer ce propos, les personnes dont le français n'est pas la langue maternelle présentent d'importants risques de discrimination en raison du fait que leur pratique de la langue est trop éloignée des standards hégémoniques linguistiques – que ce soit en raison d'un

<sup>60</sup> BLANCHET P., *op. cit.*, p.155.

<sup>61</sup> Grâce au travail de Philippe Blanchet, le concept de glottophobie est devenu un outil d'analyse et d'étude notamment dans les disciplines enclines à l'étude des phénomènes de discriminations et d'inégalités comme les « subaltern and postcolonial studies », en particulier dans son approche intersectionnelle. L'intérêt de l'article de Philippe Blanchet est qu'il analyse cette discrimination à travers un prisme sociopolitique au sein de la société française. BLANCHET P., « Glottophobie », *Langage et société*, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2021, pp. 155-159.

<sup>62</sup> Le bégaiement est un trouble de la parole. Il se caractérise par des répétitions involontaires et l'allongement de sons et de syllabes, souvent accompagnés de pauses et de blocages. Le bégaiement empêche de s'exprimer en continu et peut être la source de rejet.

<sup>63</sup> La dysphasie est un trouble qui est lié au développement du langage oral. Elle empêche la compréhension ou l'expression d'un message verbal, qu'il soit oral ou écrit.

<sup>64</sup> L'insécurité linguistique consiste en un sentiment lié à la pratique d'une langue. Si la personne ne maîtrise pas la langue attendue par ses interlocuteurs, celle-ci peut se sentir délégitimée ou dévalorisée par autrui. Voir : « (In)sécurité linguistique : de quoi parle-t-on? », *Gazette*, Université d'Ottawa, le 9 mars 2021, [en ligne :] <https://www.uottawa.ca/gazette/fr/nouvelles/insecurite-linguistique-quoi-parle-t>, consulté le 14 février 2023.

<sup>65</sup> MEYER J., « Accents et discriminations : entre variation linguistique et marqueurs identitaires », *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, Paris : L'Harmattan, n°1, 2011, pp.33-51.

<sup>66</sup> *Ibid.*

<sup>67</sup> BULOT T., « Discrimination sociolinguistique et pluralité des normes identitaires. Linguicisme de référence et linguicisme d'action », Paris : L'Harmattan, *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, n°4, 2013, pp. 7-27.

accent trop prononcé, d'erreurs syntaxiques ou simplement d'un vocabulaire restreint. Ces facteurs agissent comme des contraintes, voire de réels obstacles à la fois dans la sphère professionnelle et personnelle. De facto, la priorité des personnes étrangères sur un territoire se traduit régulièrement par un apprentissage des codes langagiers afin d'éviter les situations discriminantes et d'augmenter leurs chances d'obtenir de nouveaux droits.<sup>68</sup> Or la langue constitue une identité discursive ; si elle n'est pas forcément le lieu de spécificités culturelles, c'est aussi le discours et les manières de parler des individus qui caractérisent les personnes en fonction de leur appartenance sociale. La langue doit être étudiée au sein des relations sociales dans lesquelles elle se pratique ainsi qu'en fonction du contexte dans lequel elle prend usage. Par ailleurs l'apprentissage d'une langue ne consiste pas seulement en l'étude de son vocabulaire, de ses règles grammaticales et de ses spécificités mais également des codes propres au groupe linguistique de s'exprimer, afin de faciliter l'intégration de son usager dans la vie sociale du groupe. Les nouvelles générations d'immigrés finissent par s'approprier la langue du pays, les techniques de langage et les expressions, voire *in fine* la culture du pays.<sup>69</sup> Elles finissent par s'approprier des formes d'expression propres à leur langage et leur culture, créant un mélange entre langue de l'État et langue issue de la culture et amenant, par exemple, des mots et des réappropriations d'expressions étrangères dans le langage courant.<sup>70</sup>

Comme nous l'avons expliqué, ces variations subissent une hiérarchisation de valeur, celle-ci étant inculquée et valorisée par les pouvoirs en place, et par extension, par les institutions. Pour comprendre le fonctionnement de cette politique, l'école est fondamentale dans la transmission d'une idéologie linguistique nationale étant donné la figure d'autorité qu'elle incarne et qu'elle impose une certaine norme langagière<sup>71</sup>. Dans les institutions scolaires, l'enseignement de la langue est celle d'un français « neutre » correspondant aux aspirations étatiques, à savoir sans accent et sans faute. Les autres formes du français étant dévalorisées, les prononciations éloignées des standards de la langue sont soumis à des stéréotypes et des préjugés, créant dès lors des discriminations et des inégalités par le maintien d'une hiérarchisation des langues et de leurs pratiques au sein même de l'institution.<sup>72</sup> L'idéologie linguistique, par essence glottophobe, induit de fait des mécanismes de discrimination spécifiques qui permettent l'élaboration de nouveaux concepts propres à la langue, comme la disglossie.

La difficulté d'appréhender la notion de glottophobie et d'identifier ces dynamiques sociales actuelles vient également du fait que le langage a longtemps été considéré depuis, au sein des disciplines linguistiques, comme un outil cogni-

<sup>68</sup> La maîtrise de la langue et les discriminations qu'elle entraîne est un sujet réel qui mérite toute notre attention et est traité de manière plus approfondie dans les articles suivants. MEYER J., « Accents et discriminations : entre variation linguistique et marqueurs identitaires », *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, n°1, L'Harmattan, 2011, p. 33-51, [en ligne :] <https://www.cairn.info/revue-cahiers-internationaux-de-sociolinguistique-2011-1-page-33.htm>, consulté le 6 septembre 2022 ; BLANCHET P., « Glottophobie », *Langage et société*, 2021, p. 155-159, [en ligne :] <https://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2021-HS1-page-155.htm>, consulté le 6 septembre 2022.

<sup>69</sup> CHARAUDEAU P., *Langue, discours et identité culturelle*, Klincksieck « Éla. Études de linguistique appliquée », n°123-124, 2001, pp. 341-348.

<sup>70</sup> À titre d'exemple, la grande communauté d'arabophones en France et en Belgique, parmi les locuteurs francophones, a entraîné l'inclusion de nouveaux termes dans le langage courant et familier français. Les nouvelles générations ont adopté des expressions empreintes de mots arabes dans leur conversation. Par exemple, l'expression « c'est la hess », vient de l'arabe, « hessd », et signifie « volonté de nuire ». Aujourd'hui, cette expression signifie « c'est la galère ».

<sup>71</sup> BOURDIEU P., *Langage et pouvoir symbolique*, Paris : Edition du Seuil, 2001, p.82.

<sup>72</sup> BLANCHET P., « Repères terminologiques et conceptuels pour identifier les discriminations linguistiques », *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, Paris : L'Harmattan, n°4, 2013, p.34.

tif dissocié de l'individu et détaché de toute implication sociale.<sup>73</sup> Or les pratiques linguistiques ne peuvent pas être analysées sans considérer les locuteurs qui les utilisent.<sup>74</sup> L'utilisation de la langue et de ses usages dans la société influence directement les rapports sociaux et de pouvoir. Dans le but d'interroger de manière plus approfondie ces pratiques discursives, les linguistes Jean-Baptiste Marcellesi et Louis Guespin ont élaboré le concept de glottopolitique qui permet d'analyser le rôle de l'État et de la société dans les interactions langagières et la manière dont la politique influence la langue – inconsciemment ou non –, de l'action la plus anodine (reprendre une faute) à la plus conséquente (législation sur le statut du français et d'autres langues).<sup>75</sup>

En partant du postulat selon lequel la langue est régie par des rapports de pouvoir, Philippe Blanchet propose de réfléchir à la langue à partir de la notion d'« hégémonie culturelle », concept établi par le théoricien et politologue Antonio Gramsci<sup>76</sup>. Ce concept établit le fait que le pouvoir en place agit également par une domination culturelle qui pousse « les dominés à adopter la vision du monde des dominants, ceux-ci l'acceptant comme allant de soi »<sup>77</sup>. Les actions reproduites et transmises dans un contexte hégémonique légitiment une sorte de norme selon laquelle ces actions découleraient d'un ordre naturel, et non d'une construction sociale. En établissant cet ordre social comme naturel, les inégalités ne sont pas identifiées en tant que telles mais sont caractérisées comme des atouts ou des faiblesses. Bien que la langue ne soit pas considérée comme une oppression en soi, elle participe, par sa hiérarchisation et les rapports de pouvoir qu'elle induit, à une hégémonie culturelle conséquente, reposant sur les institutions de pouvoir et traditionnelles en place dans la société (école, église, administrations, etc.). Étant donné que la langue française est codifiée par certaines élites francophones – comme l'Académie française – et qu'elle transmet des normes langagières strictes, l'hégémonie culturelle linguistique est considérée comme intrinsèquement glottophobe.<sup>78</sup> Cette même norme linguistique légitime l'action de ses agents et confère au français un statut qui le place dans une supériorité hiérarchique par rapport aux autres langues parlées. Cette hégémonie repose en partie sur la croyance qu'on lui porte. Par conséquent, ces formes normatives ne semblent pas issues d'un désir politique mais apparaissent comme des règles de vie. Les institutions scolaires en tant qu'agents de la transmission d'une idéologie francophone s'appuient sur une vision glottophobe pour créer une stabilité linguistique dite « neutre ». La mission pédagogique scolaire passe par l'imposition d'une hégémonie linguistique francophone au service des besoins étatiques et politiques. Étant donné les conséquences multiples et fondamentales de cette domination linguistique, l'auteur Philippe Blanchet parle d'une « glottophobie structurelle et institutionnalisée » corrélée au rejet du plurilinguisme et par

<sup>73</sup> Ce processus de « désocialisation » de la langue chez l'humain a été étudié par Sylvain Auroux. Voir AURoux S. (dir.), *Histoire des idées linguistiques. La naissance des métalangages en Orient et en Occident*, Bruxelles : Pierre Mardaga (éditeur), t. I, 1992, 512 p.

<sup>74</sup> BLANCHET P., *op. cit.* p.31.

<sup>75</sup> GUESPIN L. et MARCELLESI J.-B., « Pour la glottopolitique », *Langages*, n°83, 1986, p.5.

<sup>76</sup> L'hégémonie culturelle est un concept développé par l'italien Antonio Gramsci. Celui-ci pose le postulat selon lequel l'opinion publique est déterminée par le pouvoir en place dans la société. Par conséquent, la classe dominante impose une domination culturelle qui sévit également dans les pratiques quotidiennes et dans les croyances collectives – tout ceci participant au maintien du système en place. Voir : GRAMSCI A., *Cahiers de prison*, Paris : Gallimard, 1978, 552 p.

<sup>77</sup> *Ibid.*

<sup>78</sup> BLANCHET P., *op. cit.*, p.32.

extension, de la diversité sociale.<sup>79</sup> L'idéologie émanant de l'hégémonie culturelle requiert un consensus général des individus, qui s'exécute par le respect d'une norme linguistique. Le principe même de l'hégémonie culturelle contraint de réfléchir aux alternatives et aux manières de pouvoir lui échapper.

L'hégémonie culturelle linguistique confère à la langue française une sorte de supériorité par rapport aux différentes langues coexistantes dans un territoire multilingue<sup>80</sup>. L'importance accordée à la maîtrise de la langue française rappelle particulièrement le rôle de l'Académie française dans l'élaboration de la langue dont le but était notamment de différencier les classes sociales en créant une élite francophone, mais aussi de revendiquer la langue française comme vectrice de l'identité nationale en s'imposant comme langue officielle au détriment des autres langues. Dès lors, l'apprentissage du français ainsi que son imposition que ce soit en France, ou sur les autres territoires francophones, est un réel enjeu politique.

Si la loi française du 26 janvier 2017<sup>81</sup> interdit de discriminer sur la capacité à s'exprimer dans une autre langue que le français, l'hégémonie linguistique francophone empêche le fait de penser la glottophobie comme une réelle discrimination au même titre que ses homologues d'altérophobies<sup>82</sup>. Le rejet face aux difficultés rencontrées à l'oral dans la langue française ne sont pas considérées comme des discriminations mais plutôt comme des conséquences objectives induites par l'apprentissage du français. Si la glottophobie n'est pas encore pleinement considérée comme une discrimination qui va de soi, c'est en raison de la structure hiérarchique des langues et de leur immuabilité. L'élaboration du concept de glottophobie a l'avantage de déplacer le débat en relevant les discriminations imposées par la langue directement sur les individus et non sur les langues elles-mêmes.<sup>83</sup> La problématique est incontestablement actuelle, notamment en Belgique avec les difficultés d'intégration des personnes issues de l'immigration. La langue demeure toujours un obstacle pour l'intégration d'un individu au sein d'une société dont il ne maîtrise pas les codes. Par ailleurs, la hiérarchie linguistique qui est opérée et appliquée par cette hégémonie linguistique traite de différentes manières les personnes en fonction de leur langue maternelle ; un accent anglais n'aura pas le même impact qu'un accent marocain et sera par conséquent reçu de manière différente.

L'hégémonie culturelle linguistique intrinsèquement glottophobe opère à différents niveaux en créant des rapports de pouvoir spécifiques et en maintenant des idéologies selon les traditions historiques dans lesquelles elle opère. En considérant la langue comme un outil de domination dans une visée coloniale, nous comprenons l'importance de développer ces notions de glottophobie

<sup>79</sup> Nous pouvons poser la question de la manière de créer une cohésion linguistique sur un territoire multilingue. Voir BLANCHET P. et CLERC CONAN S., *Je n'ai plus osé ouvrir la bouche... Témoignages de glottophobie vécue et moyens de se défendre*, Textes réunis, Limoges : Lambert-Lucas, 2018, 128 p.

<sup>80</sup> Il faut souligner que certains États font exception comme le Canada. Aujourd'hui, bien que le passé colonial du Canada soit aussi imprégné de questions de linguistiques, les langues autochtones ont reçu peu d'attention de la part des puissances coloniales car le « problème » au cœur de la politique linguistique canadienne est le statut relatif et l'usage sanctionné de l'anglais et du français ».

<sup>81</sup> « Décision n° 2016-745 DC du 26 janvier 2017. Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté », *Conseil constitutionnel*, [en ligne :] <https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2017/2016745DC.htm>, consulté le 14 février.

<sup>82</sup> L'« altérophobie » peut être définie comme le rejet des individus selon leur « altérité » ou plutôt leur caractéristique spécifique (homophobie, etc.). Voir BLANCHET P. « Repères terminologiques et conceptuels pour identifier les discriminations linguistiques », *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, Paris : L'harmattan, n°4, 2013, p. 30.

<sup>83</sup> *Ibid*

et d'hégémonie culturelle linguistique, ainsi que la manière dont ces concepts s'imbriquent pour analyser les situations linguistiques dans nos sociétés contemporaines – notamment à travers l'intégration des personnes d'origine étrangère.

Si la langue peut être une pratique imposée et servir d'outil pour dominer, nous constatons qu'elle devient aussi un lieu de domination par sa construction-même à travers sa syntaxe et sa grammaire.

---

### III. LA LANGUE COMME LE LIEU D'UNE IDÉOLOGIE DOMINANTE PATRIARCALE

Si dans le contexte de la colonisation, la langue française a été imposée par la force aux classes dominées, elle a également été dans sa codification et sa construction un lieu de transmission d'une idéologie dominante. La structure même de la langue française participe à un système qui régit des rapports sociaux et de pouvoir.

La syntaxe du latin, inspiration première pour celle de la langue française, est construite selon une vision binaire de la société qui identifie les mots comme étant soit féminin soit masculin. De fait, les adjectifs, les pronoms et les verbes s'accordent selon le genre du nom auquel ils se rapportent. Si un genre « neutre » existe dans la langue latine et se rapporte généralement à des objets inanimés, cette catégorie n'existe simplement pas dans la langue française. En effet, les noms à l'origine neutre ont été masculinisés en français, par volonté d'unification de la langue.<sup>84</sup> Par conséquent, un élément en particulier détermine le rôle des hommes et des femmes en langue française : un neutre de forme « masculine ».

---

#### A. Le masculin est-il neutre ?

Le genre neutre est encore utilisé dans certaines langues, par exemple en allemand ou en néerlandais. D'autres langues, comme l'anglais, ne possèdent simplement pas de genre distinct selon les mots – ou du moins celui-ci n'est pas explicitement indiqué. Les langues romanes font encore usage des deux genres, à l'instar de la vision binaire véhiculée par notre société. En français, les mots sont accompagnés du pronom « il » ou « elle » / « le » ou « la » en fonction de leur genre. Bien que cette catégorisation de mots ait été attribuée de manière arbitraire, la signification de certains mots a parfois été liée avec le genre qui leur a été octroyé. De fait, les mots masculins ont pu être associés à des qualités masculines tandis que les mots féminins ont été associés aux qualités dites féminines. Le genre d'un mot influence son utilisation mais également sa signification sous-jacente. Si le soleil est masculin, c'est parce qu'il symbolise la lumière et la vie,

---

<sup>84</sup> « Le masculin l'emporte sur le féminin », *Mécreantes*, 25 février 2021, [en ligne :] <https://mecreantes.buzzsprout.com/973564/8024744-le-masculin-l-emporte-sur-le-feminin>, consulté le 22 août 2022.

par opposition à la lune qui évoque plutôt la nuit, le noir et la mort. Cet emploi du genre dans la linguistique soulève un premier point de réflexion qui relève de la symbolique.<sup>85</sup>

Dans un second temps, cette qualification genrée dépend d'un mouvement de rationalisation général et d'une société patriarcale qui s'est appuyée entre autres sur la grammaire pour diffuser une certaine idéologie. Le xvii<sup>e</sup> siècle établit les jalons d'un raisonnement scientifique moderne par la redécouverte des textes anciens et par la volonté de classer chaque élément en fonction de sa nature. Ces réflexions mènent à une nouvelle vision « humaniste » de la société avec le développement d'un système de classification des races ainsi que la montée d'une pensée fondamentalement sexiste qui engendre dès lors un recul flagrant des droits des femmes. Cet élan de rationalisation entraîne les intellectuels et les scientifiques à catégoriser les individus selon des spécificités qui leurs sont propres. Les femmes ne sont plus envisagées qu'à travers leur genre et les tâches qu'elles sont supposées accomplir au sein de la société<sup>86</sup>. L'ensemble des stéréotypes véhiculés et associés au genre féminin ont pour but de remettre définitivement les femmes à leur place.

Ce combat idéologique se diffuse à travers les disciplines scientifiques et académiques (comme la philosophie ou la biologie) et passe notamment par une nouvelle codification de la langue française. Le langage devient un terrain fertile pour développer une pensée sexiste et légitimer les rapports de pouvoir entre hommes et femmes. Dans cet engrenage, la préservation et la garantie des privilèges masculins passent dès lors par des réformes grammaticales qui reconsidèrent les règles en vigueur au sein de la langue française et modifient celles déjà existantes.<sup>87</sup>

Avant le xvii<sup>e</sup> siècle, malgré la difficulté d'accéder à certaines professions considérées comme prestigieuses, il existe des femmes artistes et romancières travaillant au même titre que les hommes. Parmi celles-ci, certaines connaissent une renommée plus importante que celle de leurs homologues masculins.<sup>88</sup> À la fois dans une volonté de réglementer l'ordre social et en observant l'arrivée de femmes dans des domaines intellectuels et artistiques – qui leur était jusque-là réservé –, l'Académie française, composée exclusivement d'hommes, interdit les noms de métiers féminisés du lexique. Les mots comme « écrivaine » ou « autrice » sont simplement retirés du dictionnaire et par extension du vocabulaire courant. Les activités considérées prestigieuses ne sont utilisées plus qu'au masculin (une philosophe devient une philosophe par exemple) tandis que les professions féminines subsistantes renvoient à des fonctions dévalorisées et secondaires (comme nourricière qui est associée à une activité typiquement féminine et soi-disant naturelle<sup>89</sup>). L'intention réelle de cette masculinisation de la

<sup>85</sup> Il faut souligner le fait que chaque mot n'a pas été déterminé selon une symbolique genrée. Force est de constater que cette logique a quand même eu des répercussions et des effets sur la qualification de certains mots. Voir CHADELAT J.-M., « La lune et le soleil: du genre linguistique à la symbolique du genre », *Prismes : Langues, Textes, Arts et Cultures du Monde Anglophone*, 2008, 24 p.

<sup>86</sup> Cela passe par le retour des femmes dans la sphère privée. Elles sont renvoyées dans leur foyer pour reprendre leur rôle de mère et s'occuper de la famille. Par conséquent, les tâches liées au domaine du *care* sont effectuées par leur soin.

<sup>87</sup> « Conférence d'Éliane Viennot : Non, le masculin ne l'emporte pas », *Youtube*, 19 décembre 2021, [en ligne :] <https://www.youtube.com/watch?v=-j2wMF8MjRM&t=1453s>, consulté le 22 août 2022.

<sup>88</sup> Par exemple la femme de lettre Ninon de Lenclos ou encore Marie-Madeleine de la Fayette étaient des femmes autrices tout à fait respectées durant leur siècle, également par les hommes auteurs français.

<sup>89</sup> VIENNOT E., *e. a. L'Académie contre la langue française : le dossier féminisation*, Donnemarie-Dontilly : Editions IX<sup>e</sup>, 2016, 0 p. 34.

profession est de jouer sur l'imaginaire collectif en attribuant des rôles distinctifs en fonction des groupes d'individus. Par ailleurs, en effaçant les femmes sur un plan grammatical, elles sont également exclues sur le plan physique.

Au-delà de la masculinisation des noms de métiers, l'Académie française va opérer d'autres modifications grammaticales drastiques. Parmi celles-ci, les pronoms et participes présents vont connaître une sorte de « neutralisation » et ne seront plus utilisés qu'au masculin.<sup>90</sup>

Si ces changements proviennent d'une soi-disant facilité linguistique<sup>91</sup>, ils sont surtout issus d'un raisonnement soi-disant scientifique et d'une argumentation morale soutenant que « le genre masculin est le plus noble des deux genres »<sup>92</sup> comme l'exprime l'abbé Dominique Bouhours en 1675. En termes d'impact symbolique, le fait qu'un genre puisse l'emporter sur l'autre signifie qu'il détient une position dominante vis-à-vis de lui. A posteriori, ces nouvelles mesures grammaticales vont concrétiser l'application de deux règles grammaticales encore en vigueur aujourd'hui :

- le masculin l'emporte sur le féminin – pour les êtres inanimés et animés (donc les êtres humains) ;
- le neutre est masculin.

Il convient de rappeler que la règle du masculin l'emportant sur le féminin n'a pas toujours été en vigueur dans la langue française, l'accord de proximité étant privilégié par facilité jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle. Celui-ci consistait à accorder le mot en fonction de celui le plus proche du mot à accorder. Par exemple, dans la phrase « les hommes et les femmes sont présentes », l'adjectif « présent » étant plus proche du mot « femme », il s'accordait selon le genre de ce mot. La règle du masculin l'emportant sur le féminin a été introduite officiellement par les académiciens dans une volonté d'unification de la langue et de neutralité.<sup>93</sup> Mais, cette nouvelle règle grammaticale s'appliquera peu à peu au détriment de l'utilisation de la règle des accords de proximité qui tombe elle petit à petit dans l'oubli jusqu'à ne plus jamais être utilisée.

À partir de ces divers exemples, nous comprenons les véritables enjeux de l'Académie française qui consistent à mener dans le champ linguistique « l'entreprise menée sur le terrain philosophique et scientifique pour faire de l'homme le représentant de l'espèce humaine »<sup>94</sup>. La langue s'adapte selon les idées de l'époque, elle prend part à cette volonté de catégorisation des individus et le masculin devient le référent grammatical et social.

<sup>90</sup> Par exemple, avant le xvii<sup>e</sup> siècle, si une personne se qualifie de genre féminin à l'aide du pronom attribut le/la, elle dit : « je la suis » et non « je le suis ». Les académiciens de l'époque constatent qu'en latin le pronom neutre est utilisé pour ce genre de distinction. Comme le neutre n'existe pas en français, il est remplacé par l'utilisation du masculin. Le pronom attribut n'est pas le seul élément à subir des modifications. Jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle, le participe présent est accordé selon le genre de son sujet. L'expression « *Julia étante malade* » est utilisée aussi bien à l'oral qu'à l'écrit. L'Académie française considère cet accord comme incorrect grammaticalement, interdit cette pratique et le remplace par l'utilisation masculine du participe présent. Voir : *op. cit.*, p.36 ; DE VAUGELAS C. F., *Remarque sur la langue françoise, utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris : Pierre le Petit Imprimeur et Libraire, 1647, p. 27.

<sup>91</sup> JAMES-RAOUL D., « Féminin / Masculin-Neutre : questions de genres en langue française », BOUCHET F. et JAMES-RAOUL D., *Désir n'a repos*, Pessac : Presse universitaire de Bordeaux, pp. 379-395.

<sup>92</sup> VIENNOT E., *Non le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française*, Donnemarie-Dontilly : Éditions IX<sup>e</sup>, 2014, p. 22.

<sup>93</sup> DUPLEIX S., *Liberté de la langue Française dans sa Pureté*, Paris : Denys Béchet, 1651, p. 696.

<sup>94</sup> *Ibid.*, p. 37.

La société et les rapports de genre évoluent encore dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle. Les femmes se retrouvant de plus en plus isolées dans la sphère domestique et exclues de la sphère publique, elles n'exercent presque plus les professions qu'elles pratiquaient autrefois, et par conséquent, perdent les statuts qui étaient reliés à leur fonction<sup>95</sup>. L'union matrimoniale rebaptise les femmes mariées qui prennent dès lors le nom du statut ou du métier de leur mari au féminin. Cette pratique s'appelle « le féminin matrimonial »<sup>96</sup> : la femme du sénateur devient la sénatrice. A contrario, l'exercice de la même activité par une femme prend le nom de cette profession au masculin : une femme qui exerce la médecine est médecin.<sup>97</sup> Par cet usage, la langue sous-entend que certaines professions ne sont exercées que par des hommes afin de rendre les femmes invisibles dans leur fonction, et ce, jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle.<sup>98</sup>

L'influence de ces règles sexistes entraîne la désignation du masculin comme le neutre ce qui lui confère indirectement un statut de référent social. Certains travaux ont pu démontrer le traitement dissymétrique en linguistique, particulièrement quand il s'agit de qualifier les hommes et les femmes.<sup>99</sup> Les travaux de recherche des linguistes Claire Michard et Claudine Ribery ont permis de révéler et d'analyser les différents procédés en application en langue française qui participent aux rapports déséquilibrés de genre, particulièrement par les mécanismes de catégorisation des individus dans un discours.<sup>100</sup> Si les hommes sont perçus sur un plan linguistique comme des individus à part entière avec une capacité d'action et de pensée, les femmes sont souvent réduites à un niveau d'abstraction et reléguées à un statut d'objet. Elles sont aussi généralement identifiées à travers les liens relationnels qu'elles entretiennent avec les hommes tandis que ceux-ci vont être identifiés comme tels (par exemple les hommes vs leurs femmes).<sup>101</sup>

Ces exemples illustrent les déséquilibres causés par l'imposition d'une binarité des éléments dans la langue française. Par ailleurs, celle-ci exclut aussi tout ce qui ne se place ni dans une case ni dans l'autre – c'est-à-dire, ce qui n'est pas considéré comme masculin ou féminin. Or, l'importance du neutre a un réel enjeu social et politique ; empêcher le « neutre », c'est négliger la violence qui peut émaner et se réaliser sur les personnes intersexes ou les personnes transgenres. Sans dénomination, les individus n'appartiennent à aucune réelle catégorie sociale reconnue et sont dès lors privés de leurs droits.<sup>102</sup> Étant donné l'import-

<sup>95</sup> NIQUE C., « La question de la féminisation de noms de métiers, titres, grades et fonctions. Chronique de trente-cinq années de querelles entre le gouvernement de la République et l'Académie française (1984 - 2019) », *Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, Bulletin Académique Sciences et Lettres de Montpellier, vol. 50, 16 décembre 2019, p.3.

<sup>96</sup> *Ibid.*

<sup>97</sup> DE BOISREGARD N. A., *Reflexions sur l'usage présent de la Langue Française ou Remarques Nouvelles & Critiques touchant la politesse du Langage*, Paris : éd. Laurent d'Houry, 1689, p. 268.

<sup>98</sup> Si les règles conçues durant ces derniers siècles ont contribué à un langage sexiste, il n'en est pas moins que la féminisation de certains mots encore aujourd'hui participe à la dépréciation sémantique et sont remplis de connotations péjoratives qu'ils soient liés à une attitude néfaste (rapporteur/rapporteuse) ou sexualisée (maître/maîtresse, cochon/cochonne, chien/chienne). En fonction du féminin/masculin, la signification n'est pas la même lorsque l'on dit d'une personne que c'est un cochon ou que c'est une cochonne. Voir ROSIER L., *De l'insulte... aux femmes*, Bruxelles : 180<sup>e</sup> éditions, 148 p.

<sup>99</sup> GÉRARDIN-LAVERGE MONA, *Le langage est un lieu de lutte. La performativité du langage ordinaire dans la construction du genre et les luttes féministes*, Thèse de doctorat, Institut des sciences juridiques et philosophiques de la Sorbonne, 2018, 723 p.

<sup>100</sup> Voir MICHARD C. et RIBERY C., *Sexisme et sciences humaines : pratique linguistique du rapport de sexage*, Lille : Presses Universitaires de Lille, coll. « Linguistique », 1982, 200 p.

<sup>101</sup> *Ibid.*

<sup>102</sup> ALPHERATZ, « Le genre neutre en français, expression d'enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle », *Entre masculin et féminin, français et langues romanes*, FAGARD B. et LLOREC-TALLET G. (dir.), Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2022, p.225.

tance du langage et notre besoin de catégorisation, la question suivante mérite d'être posée : « si dans le langage quelque chose n'existe pas, existe-t-il dans la réalité ? »<sup>103</sup>.

Ces différents éléments démontrent qu'une des caractéristiques de la langue est qu'elle demeure une construction sociale en perpétuelle évolution, imprégnée des idéologies en fonction de l'époque dans laquelle elle évolue. Dans le cas du français, la domination patriarcale a joué un rôle dans sa construction jusque dans sa syntaxe dans une volonté non seulement d'effacer les femmes de l'histoire, mais également de généraliser une norme masculine. Au-delà des noms et des métiers, les règles grammaticales comme le fait que le neutre soit masculin ou que le masculin l'emporte sur le féminin sont bien issues d'une idéologie patriarcale. La dénomination et la catégorisation des individus sont exercées de manière différenciée en fonction de leur genre contribuant dès lors à des pratiques langagières sexistes et influençant le traitement de ces mêmes individus. Le langage a de réels impacts sur les mentalités, sur les représentations collectives voir agit sur notre organisation sociale en participant à la déconsidération d'un groupe par rapport à un autre. Selon cette logique, le masculin de manière générale a plus d'importance que le féminin et tend à le rendre invisible.<sup>104</sup>

## B. Conséquences du langage sur le développement de soi

Comme nous l'avons démontré, l'utilisation de la langue dans la transmission d'une certaine idéologie entraîne des conséquences tangibles tant d'un point de vue politique que social. Toutefois, les répercussions du langage sur l'individu peuvent aussi être envisagées d'un point de vue psychologique en termes de représentations mentales et d'identification individuelle. Lorsque nous analysons les effets de la langue sur les individus et les catégories sociales auxquelles ils appartiennent, nous adoptons une posture anti-essentialiste<sup>105</sup>. En effet, les catégories sociales n'existent pas de soi et ne prennent naissance que parce que nous les construisons, les nommons et les définissons. D'après la pensée constructiviste<sup>106</sup>, le langage participe à l'élaboration du monde que ce soit de l'ordre de sa compréhension (en proposant des définitions) mais également dans sa construction en tant que tel (par la création de catégorie sociale). L'hypothèse des anthropologues Sapir-Whorf<sup>107</sup> pousse la réflexion jusqu'à envisager la représentation du monde comme relative du langage et de ces catégories linguistiques – une théorie assez déterministe et controversée qui sera remise en question tout au long du xx<sup>e</sup> siècle par les recherches en sciences-sociales et en linguistique.

<sup>103</sup> « Le masculin l'emporte sur le féminin », Mécréantes, 25 février 2021, [en ligne :] <https://mcreantes.buzzsprout.com/973564/8024744-le-masculin-l-emporte-sur-le-feminin>, consulté le 22 août 2022.

<sup>104</sup> VIENNOT E., *op. cit.*

<sup>105</sup> Par essentialisme, nous nous référons à la définition en sociologie à savoir que chaque élément qui compose le monde préexiste par essence. Par conséquent, les normes qui régissent la société sont considérées comme naturelles et comme « allant de soi ». Cette pensée est souvent opposée à la conception constructiviste.

<sup>106</sup> Le constructivisme est un courant de pensée selon lequel l'ensemble des phénomènes sociaux considérés comme naturels, sont en réalité construits, contingents, et historiquement situés. Voir : BERGER P. et LUCKMANN T., *La Construction sociale de la réalité*, Paris : Armand Colin (3<sup>e</sup> édition), 2012, 344 p.

<sup>107</sup> Lorsqu'on parle des travaux de Sapir Whorf, il s'agit de la collaboration entre les deux anthropologues Edward Sapir et son élève, Benjamin Lee Whorf ayant proposé une vision générale du rôle du langage. Voir MEYRAN R., « Edward Sapir et Benjamin L. Whorf. La langue est une vision du monde », *Les Grands Penseurs du langage*, 2019, pp.55-58, [en ligne :] <https://www.cairn.info/les-grands-penseurs-du-langage-9782361065294-page-55.htm>, consulté le 22 août 2022.

Cependant, les travaux de Sapir-Whorf auront eu le mérite de démontrer les effets du langage sur notre perception du monde et de l'espace. En effet, le paradigme constructivisme demeure un axe de recherche indispensable pour analyser les effets du langage. Il agit comme « un opérateur de catégorisation, avec un pouvoir représentationnel mais aussi ontologique. Si le langage structure nos représentations au monde et notre pensée, il intervient aussi dans la construction de notre réalité sociale ». <sup>108</sup> Pour mieux comprendre l'ampleur de ce phénomène, les travaux effectués par la sociolinguistique sont essentiels pour comprendre le lien entre langage et rapports sociaux mais aussi entre langage et pensée. <sup>109</sup> Cette discipline étudie la manière dont la syntaxe et l'orthographe en vigueur opèrent de réelles répercussions sur l'esprit et par extension sur notre système de représentation. Pour la question du genre, les catégories créées par la langue influencent « nos représentations donc la réalité sociale elle-même ». <sup>110</sup>

Les mots que nous utilisons influencent nos idées ; en prononçant un mot ou en l'entendant, l'esprit humain y associe une image. Celle-ci se construit selon certaines caractéristiques à la fois personnelles mais aussi plus générales. En effet, malgré le fait que nos pensées soient proprement individuelles, elles sont aussi influencées par un système de représentations qui génère des critères « dominants ». La linguiste et spécialiste en écriture inclusive Alpheratz <sup>111</sup> a contribué à la recherche en linguistique sur la question de l'utilisation des mots et de leur influence dans la construction de notre pensée à travers un prisme genré. Alpheratz prend pour exemple la terminologie « les Droits de l'homme » qui est directement associée à l'image d'un homme et exclut la notion de femme. Par le langage et par l'utilisation de certains mots au détriment d'autres, nous proposons déjà une certaine vision du monde qui transparaît sous forme d'une représentation spécifique dans notre esprit. Dès lors, l'expression « les Droits de l'homme » efface la place des femmes de notre langage, de notre esprit mais aussi de notre société. <sup>112</sup> D'où le fait que cette appellation ait été requalifiée par « les Droits humains ». <sup>113</sup>

La contribution des études de genre dans le domaine de la sociolinguistique a permis d'analyser les conséquences d'un langage sexiste. En 2005, les universités de Clermont Ferrant et de Genève ont réalisé une étude sur les impacts provoqués par les noms de métiers lorsqu'ils étaient écrits au masculin ou au féminin. <sup>114</sup> La forme inclusive d'un nom – lorsque les deux formes à la fois masculine et féminine (« mathématicien/mathématicienne ») – oriente la réflexion et le cheminement de pensée du lecteur et de la lectrice. La double dénomination semble être un facteur qui favorise la confiance en soi chez les femmes interrogées lors de l'étude ; la forme inclusive oriente instinctivement vers des fonctions professionnelles considérées « masculines ». À l'inverse, l'usage unique des noms

<sup>108</sup> Voir KEUCHEYAN R., *Le constructivisme*, Paris : Hermann, coll. « Société et pensées, 2007, 256 p.

<sup>109</sup> Voir les travaux effectués par l'anthropologue Lee Whorf: WHORF, B. (John Carroll, Editor), *Language, Thought, and Reality: Selected Writings of Benjamin Lee Whorf*. MIT Press. 1956.

<sup>110</sup> GERARDIN-LAVERGE M., « Le langage est un lieu de lutte. La performativité du langage ordinaire dans la construction du genre et les luttes féministes », 2019, 723 p.

<sup>111</sup> Alpheratz est spécialiste du français inclusif et du genre neutre et enseigne la linguistique, la sémiotique et la communication à l'Université de la Sorbonne.

<sup>112</sup> « Le masculin l'emporte sur le féminin », *Mécréantes*, 25 février 2021, [en ligne :] <https://mcreantes.buzzsprout.com/973564/8024744-le-masculin-l-emporte-sur-le-feminin>, consulté le 22 août 2022.

<sup>113</sup> BOSVIEUX-ONYEKWELU C., « "Droits humains" vs "droits de l'Homme". Arguments en faveur de l'inclusivité du langage des droits », *Cahiers du Genre*, n° 69, 2020, pp. 131-150.

<sup>114</sup> CHATARD A., GUIMOND S. et MARTINOT Delphine, « Impact de la féminisation lexicale des professions sur l'auto-efficacité des élèves : une remise en cause de l'universalisme masculin ? », *L'Année psychologique* Université de Clermont-Ferrand et Université de Genève, n°105, 2005, p. 249-272.

masculins semble soulever chez les participantes un sentiment de dévalorisation ainsi qu'un manque de confiance en soi en termes de compétences professionnelles.<sup>115</sup> Une autre étude, réalisée en 2013 par Sayaka Sato, chercheuse au département de psychologie de l'Université de Fribourg, interroge des locuteurs anglophones et francophones sur les noms de métiers. Lors du sondage, les participants (hommes et femmes) considèrent que les professions indiquées dans la langue française au masculin sont pratiquées uniquement par des hommes.<sup>116</sup> Les conclusions issues de ces deux études ont révélé que l'utilisation majoritaire du masculin tend à rendre imperceptible le féminin et participe à une vision androcentriste de la société.<sup>117</sup>

Par ailleurs, les images produites en fonction de certains mots correspondent à des représentations conformes aux normes et aux dictats sociaux souvent influencés par les stéréotypes et les préjugés en vigueur dans la société – autant d'un point de vue de genre que de race<sup>118</sup>. Pour illustrer cela, les noms de métier véhiculent des préjugés sexistes même lorsque le genre n'est pas indiqué. Par exemple, la terminologie « l'unique garagiste » va être associée plus facilement à un homme tandis que l'« unique baby-sitter » va être associée à une femme.<sup>119</sup>

Le français n'est pas exclusif en tant que langue sexiste. Les langues considérées plus inclusives par l'intégration d'un genre neutre dans la syntaxe indiquent également l'utilisation prédominante du genre masculin. De manière générale, il n'y a que peu de langues qui admettent le genre féminin par défaut. Cependant, les travaux de l'anthropologue Barry Alpher ont permis de mettre en évidence que dans les sociétés où le langage utilisé était plus « féminisé », les femmes occupent des statuts et des fonctions considérées comme plus valorisées. Les travaux de Barry Alpher ne suffisent pas à considérer le lien entre syntaxe et hiérarchisation sociale comme inhérente à chaque société ; ils permettent cependant de penser un lien entre langage et pensée, voir entre langage et structure sociale.<sup>120</sup> Le propos mérite d'être nuancé car l'évolution du langage

<sup>115</sup> CHATARD A., GUIMOND S. et MARTINOT D., *op. cit.*, p. 253.

<sup>116</sup> SATO S., GYGAX P. M. et UTE G., « Gender inferences: Grammatical features and their impact on the representation of gender in bilinguals\* », *Bilingualism: Language and Cognition*, Cambridge : University Press, 29 janvier 2013, [en ligne :] <https://www.cambridge.org/core/journals/bilingualism-language-and-cognition/article/abs/gender-inferences-grammatical-features-and-their-impact-on-the-representation-of-gender-in-bilinguals/60ECD53D868B666628152445F1587A6E>, consulté le 23 août 2022.

<sup>117</sup> Pour montrer l'influence que le langage a sur notre système de pensée, un autre exemple célèbre démontre facilement les clichés sexistes liés à la profession. Ce test a été réalisé en micro-trottoir par l'Institut Egalité à Lyon en 2013 auprès de différentes personnes à qui on a raconté cette anecdote : « Un enfant de treize ans est en voiture avec son père quand ils ont un accident. L'ambulance vient les chercher, et le père meurt pendant le trajet. L'enfant est transporté à l'hôpital. Le meilleur médecin de l'hôpital entre dans la salle d'opération, voit l'enfant et s'exclame : "Mais je ne peux pas l'opérer, c'est mon fils !" Comment est-ce possible ? ». La plupart des personnes ne pensent pas à identifier le médecin comme étant potentiellement une femme. Le raisonnement est logique étant donné que le mot « médecin » est masculin. En terme de représentation, c'est assez significatif ; les noms de métiers sont encore associés en fonction du genre des mots utilisés. L'esprit associe les exploits comme s'ils avaient été fait uniquement par des hommes. Voir « Microtrottoir Egalité - L'énigme du chirurgien », *Youtube*, [en ligne :] <https://www.youtube.com/watch?v=YebfaWkng9s>, consulté le 23 août 2022.

<sup>118</sup> En effet, au-delà du genre, les représentations mentales sont également influencées par des préjugés et des stéréotypes raciaux. En l'absence d'information précise à propos de la couleur de peau, les images créées par l'esprit correspondent généralement aux codes de représentations dominants, particulièrement en ce qui concerne les postes avec une plus-value sociale. Par exemple, les noms de métier comme « femme de ménage » ou « livreur » vont être associés à des personnes racisées plutôt qu'à des personnes blanches en raison des stéréotypes qui influencent nos représentations mentales.

<sup>119</sup> RICHY C. et BURNETT H., « Démêler les effets des stéréotypes et le genre grammatical dans le biais masculin : une approche expérimentale », *GLAD!*, 2021, [en ligne :] <http://journals.openedition.org/glad/2839>, consulté le 5 septembre 2022.

<sup>120</sup> Voir les travaux de Barry Alpher : ALPHER B., « Feminine as the unmarked grammatical gender: Buffalo girls are no fools », *Australian Journal of Linguistics*, 1987, pp. 169-187

en elle-même ne peut suffire à l'effondrement d'un système de domination. Les sociétés dont les langues se construisent sur des syntaxes plus « féminines » sont aussi fondées sur des structures de pouvoir patriarcal.<sup>121</sup>

Le lien entre langage et représentation individuelle met en évidence l'aspect performatif du langage par sa capacité à l'autodétermination et à l'identification de soi. Le langage est une manière de se mettre en scène, de se définir en tant qu'individu et donc de prendre une place dans la société. Par conséquent, il influence non seulement la manière dont nous nous percevons au sein d'une société mais construit également nos rapports sociaux et nos interactions quotidiennes.

La langue agit directement comme un outil qui participe, facilite voire maintient les systèmes de pouvoir qui constituent notre société. Elle peut agir sur notre organisation sociale non seulement par sa simple fonction mais bien par son usage et le fait qu'elle soit spécifiquement liée aux individus qui l'utilisent. En tant que construction sociale, elle contribue fortement aux représentations sociétales et par ailleurs véhicule consciemment ou non des concepts voire des pratiques liés à une idéologie dominante. Elle participe pleinement à la constitution d'un groupe social en tant que critère de lien social entre les individus du dit groupe. Par conséquent, en imposant par la force une nouvelle langue et/ou en évinçant l'ancienne, le groupe peut perdre ce qui constituait son identité propre. Comme le précise la politologue militante décoloniale Françoise Vergès<sup>122</sup>, bien que le français ait été un outil de domination, il n'en demeure pas moins un outil par lequel les états colonisés et ces membres ont également pu s'émanciper, se documenter et revendiquer leurs droits, comme nous l'aborderons dans la deuxième partie de cette étude. De la même manière que le français ait été le lieu d'une culture hégémonique dominante discriminante et sexiste, il est également possible de réfléchir aux moyens d'action de s'en émanciper et d'en faire un outil de lutte.

<sup>121</sup> Par exemple, la langue anglaise utilise des pronoms neutres pour identifier des groupes aussi bien hommes que femmes « they ».

<sup>122</sup> VERGÈS F., *op. cit.*

Deuxième partie

**La langue comme outil  
d'émancipation**

## I. LE POUVOIR DES MOTS

La langue a un rôle particulier dans notre vie de tous les jours étant donné qu'elle est l'outil par lequel nous communiquons autant au sein d'un groupe social que dans notre esprit. En effet, les mots et les phrases que nous formons sont la traduction de notre pensée ainsi que de nos réflexions et possèdent une réelle portée politique en fonction du contexte dans lesquels ils sont utilisés. Par ailleurs, les mots que nous utilisons ont une signification dans nos esprits. Outre leur utilité en termes de communication, ils participent à la création d'outils nécessaires à la constitution et à la pérennité de nos droits et devoirs (les codes, les constitutions, les règlements, etc.). Leur pouvoir d'identification est tel qu'ils participent à la classification de la société et de la vie de manière générale ainsi qu'à l'expression des idées d'ordre conceptuel – d'où l'élaboration constante de nouvelles notions pour faciliter une meilleure appréhension du monde. Le pouvoir du mot réside dans le fait qu'il permette d'identifier, plus exactement de nommer une chose, et par cette action tout aussi banale, de la faire exister.

Par conséquent, la signification d'un mot a une importance particulière en fonction du contexte dans lequel il est utilisé. Par ailleurs, le choix posé d'un mot ou d'un autre a une signification symbolique et idéologique. Les significations qui s'en dégagent peuvent provoquer tout type de réactions voire parfois mener à des situations particulièrement extrêmes voire violentes.<sup>123</sup>

Comme nous l'avons signalé plus haut, les mots participent à la construction de notre organisation sociale et politique. Au sein d'un système de domination qui repose sur les différences entre classes sociales, le langage est actif au sein de cette organisation en structurant à moindre échelle une vision du monde imposée par la classe dominante, de manière que les intérêts de celle-ci soient privilégiés au détriment de ceux du reste.<sup>124</sup> Par conséquent, dans l'optique d'inverser les rapports de force et de mieux équilibrer les pouvoirs, les termes et les concepts méritent d'être redéfinis et réappropriés. La lutte contre l'oppression de manière générale passe également par une réforme et une révolution linguistique. Ce travail passe par une analyse sémantique et discursive du langage afin d'y déceler les éléments problématiques et proposer de nouvelles habitudes langagières plus inclusives.

Il est important dans cette visée militante de pouvoir se réapproprier des termes et des concepts afin qu'ils deviennent de réels vecteurs d'émancipation. Le philosophe Alain Deneault dans son ouvrage sur la médiocratie<sup>125</sup> explique la tendance actuelle de la part des politiques et des médias d'utiliser des termes de plus en plus flous pour qualifier les groupes sociaux, les mécanismes ou les systèmes de domination. Il décrit cette stratégie comme une volonté des acteurs politiques contemporains d'omettre explicitement l'utilisation de certains concepts appropriés pour mieux invisibiliser leurs actions – par exemple l'appellation de « transmigrants » par la N-VA sert à qualifier les nouveaux immigrés, et ce pour insister sur le caractère éphémère de la venue de ces individus sur le

<sup>123</sup> Cela peut se constater par l'ampleur des propos tenus sur les réseaux sociaux pour comprendre l'importance des mots utilisés. Par exemple, un terme va être utilisé au lieu d'un autre uniquement dans le but de blesser moins de personnes possibles ou à l'inverse pour désigner plus spécifiquement certains individus.

<sup>124</sup> STARQUIT O., « Les mots importent », *Agir par la culture*, le 26 mars 2018, [en ligne :] <https://www.agirparlaculture.be/les-mots-importent>, consulté le 01 mars 2023.

<sup>125</sup> Voir DENEAULT A., *La médiocratie*, Montréal : Lux Editeur, 306 p.

territoire belge.<sup>126</sup> Alain Deneault souligne l'importance d'un travail de tri parmi les mots afin distinguer ceux nécessaires à l'émancipation et ceux qui favorisent les climats oppressifs. Ce travail passe aussi par le fait de tenter de retrouver le sens de certains mots qui aujourd'hui semblent dénués de leur sens premier pour atténuer leur signification, les rendant dans un sens « plus centristes<sup>127</sup> » dans le sens dénué de tout engagement en tentant de prôner une certaine neutralité, toujours selon Alain Deneault<sup>128</sup>. Par ailleurs, leur forme et leur signification s'adaptent aussi en fonction de la société dans laquelle les locuteurs évoluent ; c'est pourquoi dans ce contexte néolibéral, les mots acquièrent une connotation de plus en plus commerciale – l'utilisation du mot client à la place de patient par exemple. Les secteurs politiques, culturels et économiques usent de stratégies à la fois lexicales et discursives pour des méthodes de persuasion.<sup>129</sup> Étant donné la force politique des mots, la contestation des systèmes inégaux de pouvoir se passe également sur le plan lexical.<sup>130</sup>

Les mots demeurent des outils politiques non seulement pour les dominants mais aussi pour les classes opprimées. Le fait de se les réapproprier permet à la fois d'identifier les mécanismes créés par les systèmes de domination et à la fois de revendiquer leurs droits ou comme l'indique le docteur en histoire ancienne Pierre-Luc Brisson : « une partie de la lutte sociale se joue dans l'appropriation des termes eux-mêmes ». <sup>131</sup> Alain Desneault parle de « résistance » à la fois de manière collective et individuelle pour amener les individus à remettre en question leurs propres certitudes ainsi que la société toute entière dans laquelle ils évoluent.<sup>132</sup> La création de nouveaux termes et de nouveaux concepts par les personnes discriminées (comme l'appropriation du terme « queer » par les personnes lgbtq+ ou « racisées » pour les personnes non blanches) permet l'identification et la catégorisation sociale de la part des groupes opprimés ainsi que la possibilité de se réapproprier des termes qui leur correspondent. L'intégration de ces nouveaux mots de vocabulaire au sein de la langue française demeure un enjeu de polémique notamment au sein de la sphère médiatique.<sup>133</sup> A contrario, l'identification à une catégorie sociale bourgeoise, hétérosexuelle et blanche – à savoir dominante – est rarement utilisée par ladite classe, comme si la reconnaissance de l'appartenance à cette catégorie sociale avait une connotation péjorative.

L'importance de ces néologismes est à considérer dans une visée émancipatrice lexicale ; ceux-ci ont souvent été inspirés des milieux anglophones et se diffusent via les discours et la sensibilisation militante virtuelle, notamment par les réseaux sociaux. Ces nouveaux concepts font référence aux revendications actuelles, imprégnées d'idéologies féministes, antiracistes ou anticapitalistes. Ils sont surtout des marqueurs d'identification d'orientation sexuelle ou d'identité de genre et permettent d'enrichir le spectre dans lequel les individus

<sup>126</sup> STARQUIT O., *op. cit.*

<sup>127</sup> Par centriste, nous voulons signifier une position de neutralité, sans engagement trop politique.

<sup>128</sup> CHOUIN N., « Alain Deneault, La médiocratie », *Humanisme*, n° 311, 2016, p.118-119, [en ligne :] <https://www.cairn.info/revue-humanisme-2016-2-page-118.htm>, consulté le 01 mars 2023.

<sup>129</sup> *Ibid.*

<sup>130</sup> STARQUIT O., *op. cit.*

<sup>131</sup> BRISSON P.-L., *L'âge des démagogues*, Montréal : Lux Edition, 2016, 128 p.

<sup>132</sup> CHOUIN N., *op. cit.*

<sup>133</sup> DIALLO R. et LY G., *op. cit.*

se situent.<sup>134</sup> Il existe plusieurs dictionnaires qui proposent un recensement de ces notions et concepts-clés inspirés par les causes militantes contemporaines ; à titre d'exemple, le *Dictionnaire des mouvements sociaux*<sup>135</sup>, le *Dictionnaire des dominations*<sup>136</sup> ou encore *Les mots du contre-pouvoir*<sup>137</sup>. Ces concepts émancipateurs favorisent la mise en action des dominés à travers le discours. En réaction aux effets de la domination, le processus de résistance s'amorce pour mener à l'émancipation en se jouant sur le plan linguistique et lexical.<sup>138</sup>

## II. ÉCRITURE INCLUSIVE

Si le pouvoir des mots et du langage peut participer à l'émancipation et la revendication de certaines minorités, nous pouvons réfléchir aux différents moyens à mettre en place en langue française pour parvenir à ces objectifs. Dans une perspective féministe, l'écriture inclusive pourrait constituer un outil approprié à cette problématique. Pour rappel, le langage inclusif, – pouvant aussi être appelé langage épïcène<sup>139</sup> ou langage antisexiste – correspond à « l'ensemble des attentions graphiques et syntaxiques qui permettent d'assurer une égalité de représentations des deux sexes »<sup>140</sup>. Son objectif à terme est de pouvoir rééquilibrer les rapports entre les genres tant au niveau du langage que de la société. En effet, comme nous l'avons constaté, le sexisme de la langue française entraîne des répercussions directes d'ordre symbolique, social et psychologique. Par ailleurs l'utilisation d'un langage plus inclusif devient un enjeu intrinsèquement féministe ; il permet non seulement une meilleure visibilité des femmes sur un plan linguistique mais aussi l'introduction d'un neutre en langue française dont la forme ne serait plus exclusivement masculine.

### A. Entre limites et progrès

L'existence de ce langage et de son écriture est considérée à la fois comme un progrès tout en demeurant le lieu de nombreuses polémiques en raison des difficultés pratiques qu'ils peuvent entraîner mais aussi en raison de leurs enjeux féministes sous-jacents. Notre objectif dans le cadre de cette étude est de réflé-

<sup>134</sup> Par exemple, le spectre des identités de genre et d'orientations sexuelles et romantiques dépassant la binarité de la société comprend aujourd'hui de nouveaux termes comme l'aromantisme, le polyamour, la non-binarité, etc.

<sup>135</sup> FILLIEULE O., MATHIEU L. et PÉCHU C., *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris : Presses de Sciences Po, 2009, 624 p.

<sup>136</sup> CORMONT J., e. a. *Dictionnaire des dominations de sexe, de race, de classe*, Paris : Edition Syllepse, Coll. « Utopie Critique », 2012, 332 p.

<sup>137</sup> FÉMINISTE TOI-MÊME, *Les mots du contre-pouvoir. Petit dico féministe, antiraciste et militant*, Louvain-la-Neuve : Académia Editions, 2022, 128 p.

<sup>138</sup> ARPÈGE, « Dictionnaire des dominations de sexe, de race, de classe », *Le Club de Médiapart*, le 12 juillet 2012, [en ligne :] <https://blogs.mediapart.fr/arpege/blog/120712/dictionnaire-des-dominations-de-sexe-de-race-de-classe>, consulté le 1 mars 2023.

<sup>139</sup> Le terme épïcène dans ce concept correspond en linguistique à un mot dont la distinction de son genre n'est pas apparente étant donné sa forme grammaticale, même si celle-ci semble correspondre à un genre particulier. Le langage épïcène s'oppose aux discriminations sexistes sur le plan discursif et grammatical par la proposition de règles et de pratiques inclusives.

<sup>140</sup> HADDAD R., *Manuel d'écriture inclusive. Faites progresser l'égalité femmes/hommes par votre manière d'écrire*, Paris : Mots-clés, 2016, p.4.

chir à ces innovations linguistiques à la fois en termes de facilités et de difficultés, tout en considérant les disfonctionnements que suppose l'écriture de la langue française de manière générale.

L'écriture inclusive repose sur un principe de féminisation qui agit de manière à démasculiniser le langage que ce soit au niveau lexical ou grammatical<sup>141</sup> et à rendre visible le genre féminin. Parmi les techniques proposées, un des procédés les plus courants est l'utilisation de signes spécifiques afin de signaler l'inclusion pour les mots communs : le trait d'union (directeur-riche), le point (directeur.riche), la majuscule (directeurICE) constituent différentes alternatives bien que le point médian soit un des signes les plus utilisés en écriture inclusive (directeur-riche). L'écriture inclusive propose également l'insertion de certains pronoms neutres (iel, ceux, toustes, etc.). Il existe d'autres procédés en écriture inclusive ; par exemple, la double formulation (les Françaises et les Français) ou simplement l'utilisation d'un sujet neutre (« cette personne » au lieu de « cet homme/cette femme »). Notons aussi qu'en terme de grammaire, il est possible de réutiliser d'anciennes règles en application avant celles en vigueur aujourd'hui. À titre d'exemple, l'accord de proximité permet d'accorder le genre d'un mot en fonction de la proximité du nom auquel il s'accorde. Les règles qui constituent l'écriture inclusive sont nombreuses et variées, elles se construisent depuis les années 1990.<sup>142</sup>

Cependant, ce procédé d'écriture entraîne plusieurs problèmes et polémiques, lui ayant valu d'être l'objet de diverses critiques. Nous avons décelé deux arguments principaux avancés par les linguistes, les chercheurs ou les politiques qui remettent en question l'usage de l'écriture inclusive, et sur lesquels nous allons nous pencher.

Le premier argument contre l'utilisation de l'écriture inclusive dans le langage courant est, selon les élites francophones (à savoir l'Académie française ou encore l'ancien ministre de l'Enseignement français, Jean-Michel Blanquer), la conservation et la préservation de la langue française. En appliquant les règles d'un langage inclusif, la langue et son écriture subissent des modifications particulièrement au niveau de la syntaxe et de la grammaire. L'argument qui défend la préservation d'un patrimoine culturel linguistique francophone peut être nuancé en raison même de l'histoire et de l'évolution de la langue française. Comme nous l'avons constaté, l'histoire de la langue est en perpétuelle évolution. Depuis ses débuts, le français a connu un grand nombre de modifications et s'est toujours adapté en fonction des sociétés et des influences extérieures. La critique de l'évolution et de la transformation de la langue, particulièrement son adaptation aux enjeux contemporains de son époque, paraît en inadéquation avec le fonctionnement-même du langage et de son évolution.

Le deuxième contre-argument envers le langage inclusif, d'ordre plus pratique, est la difficulté de lecture et de graphie induite par son écriture. En effet, si l'introduction de nouveaux termes requiert une capacité d'adaptation et de familiarisation avec le vocabulaire, cela ne fait pas l'objet de problèmes particuliers. La difficulté augmente dès lors qu'il s'agit de lire des nouvelles combinaisons

<sup>141</sup> ABBOU J. et CANDEA M., « Féminisation », *Langage et société*, 2021, p. 141, [en ligne : ] <https://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2021-HS1-page-141.htm>, consulté le 6 mars 2023.

<sup>142</sup> Voir les manuels d'écriture inclusive pour plus de détails : HADDAD R., *Manuel d'écriture inclusive. Faites progresser l'égalité femmes/hommes par votre manière d'écrire*, Paris : Mots-clés. Des mots qui ouvrent les portes, 2016, 18 p. ; « Guide de grammaire neutre et inclusive », *Divergenres*, Québec, 2021, 12 p.

entre mots et signes complexes. Par exemple, la phrase suivante « les ouvrier-ère-s principaux-ales sont arrivé-e-s à l'heure » peut facilement être l'objet de problème de lecture. Ces difficultés ont été soulevées par les personnes DYS (dyslexique, dyspraxique et dysphasie), ce qui pose la question de l'accessibilité de ces pratiques d'écriture par tout type de public. Françoise Garcia, vice-présidente de la Fédération nationale des orthophonistes (FNO) explique la confusion pouvant être provoquée entre ce qui est entendu puis transmis par écrit, la conversion graphophonétique restant complexe à appréhender pour les personnes dyslexiques.<sup>143</sup> En effet, la dyslexie est un trouble de l'apprentissage et de l'écriture qui entraîne un décalage entre la phonie et la graphie, c'est-à-dire que les prononciations des mots sont en désaccord avec leur écriture (« au » se prononce « o » par exemple). L'écriture inclusive peut donc s'avérer être un frein à la lecture, en particulier pour un public qui n'a jamais été confronté à ce type d'écriture. Or le principe d'une écriture qui se veut « inclusive » est qu'elle doit prendre en considération chaque individu, au-delà de son genre et de ses troubles d'apprentissage.

La Fédération des aveugles de France<sup>144</sup> et la Fédération française des DYS<sup>145</sup> conseillent de ne pas exposer les lecteurs précaires ou débutants aux signes typographiques dans l'écriture inclusive, les considérant comme un obstacle majeur pour la lecture par des systèmes à synthèse vocale utilisés par les aveugles, les personnes dyslexiques ou encore celles avec un handicap cognitif. Ainsi la Fédération française des DYS constate que l'usage du point médian représente une difficulté supplémentaire pour un lectorat débutant n'ayant pas automatisé la reconnaissance des mots et constitue un blocage pour la lisibilité de l'écriture.<sup>146</sup> En effet, le problème vient surtout des logiciels de lecture, destinés aux personnes aveugles et malvoyantes. Les logiciels (lecteurs d'écrans, synthèse vocale) ne sont pas en capacité pour le moment d'interpréter le point médian.<sup>147</sup>

Il faut cependant nuancer ce dernier point. Si les propos de Françoise Garcia semblent plutôt condamner l'utilisation de l'écriture inclusive, certaines associations porte-paroles des personnes malvoyantes et DYS ne sont pas en désaccord avec cet usage. Le réseau d'études handi-féministes (REHF)<sup>148</sup> a dénoncé la récupération de la cause des personnes handicapées et DYS de la part du ministère de l'enseignement, s'en servant pour avancer des arguments contre l'écriture inclusive tout en invisibilisant la parole personnes concernées.<sup>149</sup> Même si la tendance tend à uniformiser les opinions des personnes handies, comme si elles ne constituaient qu'un bloc homogène, les avis divergent sur le sujet. Par ailleurs, elles sont le plus à même de s'exprimer sur le sujet que ce soit au niveau des critiques, de l'efficacité de l'écriture et des potentielles améliorations à effectuer.

<sup>143</sup> « Écriture inclusive et dyslexie : l'avis de la FFDys », *Fédération Française des Dys*, le 17 août 2020, [en ligne :] <https://www.ffdys.com/actualites/ecriture-inclusive-et-dyslexie-lavis-de-la-ffdys.htm>, consulté le 6 mars 2023.

<sup>144</sup> *Fédération des Aveugles de France*, [en ligne] <https://aveuglesdefrance.org>, consulté le 15 mars 2023.

<sup>145</sup> *Fédération française des Dys*, [en ligne :] <https://www.ffdys.com>, consulté le 15 mars 2023.

<sup>146</sup> C'est notamment un argument mis en avant dans la « Proposition de loi n°3922 portant interdiction de l'usage de l'écriture inclusive pour les personnes morales en charge d'une mission de service public », *Assemblée Nationale*, n°3922, le 23 février 2021, [en ligne :] [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/115b3922\\_proposition-loi#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/115b3922_proposition-loi#), consulté le 15 mars 2023.

<sup>147</sup> « L'écriture inclusive est-elle incompatible avec les troubles Dys ? », *Mots-clés*, le 10 juin 2021, [en ligne :] <https://www.motscles.net/blog/ecriture-inclusive-et-dyslexie>, consulté le 15 mars 2023.

<sup>148</sup> *Réseau d'études handi-féministes*, [en ligne :] <https://www.rehf.org>, consulté le 15 mars 2023.

<sup>149</sup> LOISON M. et PERRIER G., « Un langage "excluant" ? Solidité, sincérité et enjeux des arguments d'opposition à l'écriture inclusive », *Travail, genre et sociétés*, n° 47, 2022, p.154, [en ligne :] <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2022-1-page-153.htm>, consulté le 15 mars 2023.

Le REHF souligne que l'écriture inclusive ne consiste pas un problème en soi mais qu'il s'agit plutôt de son apprentissage. Les systèmes et logiciels de synthèse vocale éprouvent encore des difficultés à lire et reconnaître les points médians. À l'instar d'autres progrès technologiques, il s'agit de travailler plutôt sur cet aspect logistique et matériel étant donné que le détecteur s'est adapté pour lire d'autres ponctuations – comme les traits d'union ou les slashes. Le réseau d'études handi-féministes rappelle qu'il existe d'autres procédés graphiques capables de remplacer le point médian et pouvant être lus par ces mêmes logiciels. Par ailleurs, les performances techniques de ces programmes peuvent aussi évoluer et intégrer de nouveaux signes. Le débat est toujours en cours et mérite d'être poursuivi en se concentrant particulièrement sur les problèmes vécus par les personnes concernées à savoir les personnes DYS et handicapées.<sup>150</sup>

Il est également important de rappeler que l'écriture est un ensemble de signes complexes pour chaque individu devant s'y confronter la première fois. La lecture est une question d'apprentissage et d'habitude. Dès l'enseignement primaire, les élèves sont immergés dans un environnement qui les pousse à l'enseignement de la lecture et de l'écriture. L'argument selon lequel l'enseignement d'une écriture plus inclusive à un jeune public est un frein dans l'apprentissage de la langue est un non-sens étant donné que les enfants ne possèdent au début de leur instruction scolaire que des connaissances de lecture et d'écriture lacunaires voire inexistantes – ces compétences n'étant pas du tout innées. En ce qui concerne la difficulté rencontrée par la lecture d'une écriture inclusive, une étude réalisée par l'Université de Fribourg<sup>151</sup> a testé la lisibilité du point médian par des étudiants ; en-dehors d'un léger ralentissement lors de la première lecture d'une forme féminisée, le niveau et la vitesse de la part des lecteurs demeurent inchangés. En outre, il n'existe pas encore à ce jour de travaux de recherche sur les éventuelles conséquences de l'enseignement de l'écriture inclusive à l'école primaire. De telles études permettraient d'observer et de repérer d'éventuels problèmes d'apprentissage à améliorer et nécessiteraient d'être effectuées avant une réelle mise en pratique de l'écriture inclusive dans les établissements scolaires.

Notons que certaines féministes ont également émis certaines réserves sur l'utilisation de l'écriture inclusive, en particulier celles issues du courant matérialiste de la deuxième vague dans les années 1970. Celles-ci ont avancé un argument plus idéologique qui concerne l'enjeu symbolique situé derrière l'utilisation de cette écriture ; la pratique de l'écriture inclusive ne renforcerait que la désignation des femmes en tant que telles, et les catégoriserait en les détachant de leur condition humaine. Elles deviennent par la désignation l'« autre » humain ou comme l'indique l'historienne et chercheuse féministe Claire Michard, l'« humain femelle »<sup>152</sup>. Ces critiques peuvent faire échos mais ont aussi été remises en question notamment après les études en sociolinguistique et à l'importance accordée au langage.

<sup>150</sup> « Contre la récupération du handicap par les personnes anti écriture inclusive », *Efigies. Association des jeunes chercheur-euse-s en études féministes, genre et sexualités*, le 15 décembre 2020, [en ligne :] <https://efigies-ate-liers.hypotheses.org/5274>, consulté le 15 mars 2020.

<sup>151</sup> GYGAX P. et GESTO N., « Féminisation et lourdeur de texte », *L'année psychologique*, vol. 107, n°2, 2007, pp. 239-255.

<sup>152</sup> Voir MICHARD C., *Humain/Femelle de l'humain. Effet idéologique du rapport de sexe et notion de sexe en française*, Montréal, Éditions sans fin, 2019, 289 p.

## B. Les revendications féministes

Les modifications grammaticales optées par les académiciens du xvii<sup>e</sup> siècle font déjà l'objet de contestation de la part de certaines femmes de l'époque, comme Marie de Gournay qui proteste contre la suppression des termes de profession féminisés.<sup>153</sup> Une sorte de conscience « proto-féministe » émerge à l'époque en réaction aux réformes langagières sexistes. Dès la fin du xix<sup>e</sup> siècle, l'écrivaine Marie-Louise Gagneure appelle à la féminisation des noms de métiers en adressant directement une lettre à l'Académie française, tandis que la journaliste féministe Hubertine Auclerc suggère que la réflexion s'opère vers une féminisation de la langue française plutôt que vers un financement des autres missions de l'Académie.<sup>154</sup> Ces événements restent cependant assez marginaux ; la linguistique n'a pas été un terrain de revendication prioritaire de la part des féministes étant donné l'urgence d'obtenir d'autres acquis sociaux (comme le droit à l'enseignement ou le droit de vote par exemple). Plus tard, la langue permettra de proposer des définitions et de nouveaux concepts mais deviendra un lieu de revendication et de parité linguistique.<sup>155</sup>

Les revendications féministes relatives à la langue française prennent part durant la deuxième vague féministe à la fin des années 1970. Les premières réclamations linguistiques concernent la féminisation des noms de métiers, de fonctions et de grades. Les conservateurs de la langue ont argumenté l'opposition à cette féminisation en affirmant que le neutre en français existe. En effet, Alain Peyrefitte, un des membres de l'Académie française de l'époque explique que le masculin joue le même rôle que le neutre.<sup>156</sup> Malgré ce genre d'argumentation et grâce aux revendications féministes, les pays francophones vont connaître des évolutions linguistiques.

Le Canada est le premier pays francophone à œuvrer pour l'utilisation officielle d'une écriture et d'un langage non sexiste. Dès 1979, l'office de la langue française du Québec propose des recommandations pour un langage plus inclusif ; il ouvre la réflexion sur l'écriture inclusive jusqu'à la publication de guides officiels.<sup>157</sup> La Suisse suit cet exemple et impose en 1989 un règlement au conseil d'État de la République et du canton de Genève relatif à la forme féminine des noms de métiers, de fonction, de grade et de titre dans les actes officiels.<sup>158</sup>

En France, une commission de féminisation des noms de métiers et de fonctions est créée par Benoîte Groult sous la pression féministe en 1984.<sup>159</sup> Le 11 mars 1986, la circulaire est rédigée dans l'optique d'imposer une fémi-

<sup>153</sup> EVAÏN A., « Histoire d'autrice, de l'époque latine à nos jours », *Femmes et langues. Séméion* : Travaux de sémiologie, n° 6, 2008, p. 57.

<sup>154</sup> NIQUE C., « La question de la féminisation de noms de métiers, titres, grades et fonctions. Chronique de trente-cinq années de querelles entre le gouvernement de la République et l'Académie française (1984 - 2019) », *Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, vol. 50, 16 décembre 2019.

<sup>155</sup> PERRIER G., « Le langage est politique ! Pratiques et (contre)-mobilisations autour du langage non sexiste », *Silomag*, [en ligne :] [https://silogora.org/le-langage-est-politique-pratiques-et-contre-mobilisations-autour-du-langage-non-sexiste/#\\_ftn6](https://silogora.org/le-langage-est-politique-pratiques-et-contre-mobilisations-autour-du-langage-non-sexiste/#_ftn6), consulté le 22 août.

<sup>156</sup> « Le masculin l'emporte sur le féminin », *Mécréantes*, 25 février 2021, [en ligne :] <https://mcreantes.buzzsprout.com/973564/8024744-le-masculin-l-emporte-sur-le-feminin>, consulté le 22 août 2022.

<sup>157</sup> VIENNOT E., *op. cit.*, p.42.

<sup>158</sup> « Règlement relatif à l'usage de la forme féminine des noms de métier, de fonction, de grade ou de titre dans les actes officiels », <https://www.axl.cefan.ulaval.ca/EtatsNsouverains/Genève-rglnt1988.htm>, consulté le 23 août 2022.

<sup>159</sup> « La circulaire relative la féminisation des noms de métier paraît au Journal Officiel », *Gouvernement*, le 11 mars 2016, [en ligne :] <https://www.gouvernement.fr/partage/8633-1984-benoite-groult-preside-une-commission-de-terminologie-relative-au-vocabulaire-concernant-les>, consulté le 23 août 2022.

nisation des noms de métiers, fonctions, titres et grades dans les documents administratifs mais elle sera rejetée. Elle a cependant le mérite de provoquer des réactions dans l'espace médiatique ainsi qu'au sein de l'Académie française. Après deux autres tentatives, en 1998 et en 2002, la circulaire est finalement appliquée en 2017.<sup>160</sup> Depuis, dans les usages administratifs, lorsqu'elles sont tenues par des femmes, l'intitulé de leur fonction doit être féminisée, selon les règles énoncées par le guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions, élaboré par le Centre national de la recherche scientifique et l'Institut national de la langue française.<sup>161</sup>

En Belgique, des mesures législatives apparaissent concernant la féminisation des titres, des fonctions et des grades comme le rappelle le décret du 19 août 1993.<sup>162</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le décret relatif au renforcement de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre et aux bonnes pratiques non discriminatoires quant au genre dans le cadre des communications officielles ou formelles est d'application.<sup>163</sup> Parmi les modifications, « dans les actes et les communications, les noms de métier, fonction, grade ou titre, sont formulés au féminin lorsqu'ils se rapportent à une femme ou à un ensemble composé de femmes »<sup>164</sup>. Un terme épïcène est requis pour les ensembles mixtes ou l'utilisation d'une formulation double (masculin et féminin). Désormais, les offres et demandes d'emploi ou de formations sont suivies de la mention « F/H/X ». Si les règles sont en vigueur en Wallonie, les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ne semblent pas encore concernées par l'application du décret.<sup>165</sup>

Des chercheurs et linguistes proposent dès lors de nouvelles manières d'écrire dans l'optique de participer à rendre la langue plus inclusive. Parmi ceux-ci, l'historienne Éliane Viennot a beaucoup contribué aux études sur la langue française et ses pratiques sexistes, particulièrement sur les origines de l'imposition de ses nouvelles règles depuis le xvii<sup>e</sup> siècle. Éliane Viennot travaille encore à la réinsertion des termes féminisés en français, tombés dans l'oubli pendant de nombreux siècles – comme le terme doctoresse par exemple. Elle insiste notamment sur le fait que l'enjeu actuel n'est pas de féminiser la langue française, puisque les mots féminins existent déjà.<sup>166</sup> Bien que ces avancées soient intéressantes à noter, l'enjeu des féministes ne se limite pas à la féminisation des noms de métiers et de fonction. L'objectif sur du long terme est de revoir la syntaxe ainsi que la grammaire pour permettre une meilleure visibilité des femmes au sein de la langue française.

<sup>160</sup> JAMES-RAOUL D., *op. cit.*

<sup>161</sup> Tout n'est pas encore acquis en France. Dans l'enseignement, l'écriture inclusive est proscrite. L'ancien ministre de l'enseignement Jean-Michel Blanquer a justifié en affirmant que l'écriture « constitue un obstacle à la lecture et à la compréhension de l'écrit. L'impossibilité de transcrire à l'oral les textes recourant à ce type de graphie gêne la lecture à voix haute comme la prononciation, et par conséquent les apprentissages, notamment des plus jeunes. » Voir BLANQUER J.-M., « Règles de féminisation dans les actes administratifs du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des Sports et les pratiques d'enseignement », Circulaire du 5-5-2021, *Bulletin officielle de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports*, [en ligne :] <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo18/MENB2114203C.htm>, consulté le 23 août 2022.

<sup>162</sup> « Décret relatif à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre », *Fédération Wallonie-Bruxelles*, le 21 juin 1993, [en ligne :] <http://www.lettresetlivre.cfwb.be/index.php?id=61>, consulté le 15 mars 2023.

<sup>163</sup> « Décret relatif au renforcement de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre et aux bonnes pratiques non discriminatoires quant au genre dans le cadre des communications officielles ou formelles », *Strada lex*, le 14 octobre 2021, [en ligne :] [https://www.stradalex.com/fr/sl\\_src\\_publ\\_leg\\_be\\_moniteur/toc/leg\\_be\\_moniteur\\_fr\\_26112021\\_1/doc/mb2021042965](https://www.stradalex.com/fr/sl_src_publ_leg_be_moniteur/toc/leg_be_moniteur_fr_26112021_1/doc/mb2021042965), consulté le 15 mars 2023.

<sup>164</sup> *Ibid.*

<sup>165</sup> SNOECK V. et DELVAUX P., « Le décret "inclusivité" ne s'applique pas aux communes bruxelloises... mais... », *Brulocalis*, 14 décembre 2021, [en ligne :] [https://brulocalis.brussels/fr/le-decret-inclusivite-ne-s-applique-pas-aux-communes-bruxelloises-mais.html?cmp\\_id=7&news\\_id=7670&vID=130](https://brulocalis.brussels/fr/le-decret-inclusivite-ne-s-applique-pas-aux-communes-bruxelloises-mais.html?cmp_id=7&news_id=7670&vID=130), consulté le 23 août 2022.

<sup>166</sup> VIENNOT, E., *op. cit.*, p.36

### III. DÉCOLONISER LA PAROLE

Pourquoi décoloniser la langue ? Si non seulement la langue française véhicule des clichés racistes issus d'un imaginaire colonial qui participe au maintien d'un état impérialiste occidental, sa propagation à échelle internationale est révélatrice des conquêtes territoriales coloniales qui se sont accompagnées de réelles transformations culturelles, également sur le plan linguistique. Comme l'imposition du français a été une des stratégies de domination dans les états colonisés, les processus de décolonisation et les revendications qui en résultent devaient avoir aussi lieu sur le plan linguistique – tant à un niveau sémantique que discursif.

Cette problématique est devenue un réel enjeu de recherche et de réflexion pour certains auteurs – le romancier kenyan Ngũgĩ wa Thiong'o par exemple – qui ont croisé les processus de décolonisation avec la linguistique. Nous allons nous pencher sur trois procédés qui ont été mis en œuvre dans cette optique : le premier est la réappropriation et la recodification de la langue française par l'intégration ou la suppression de concepts ou terminologies en adéquation avec une approche inclusive et antiraciste ; le deuxième consiste en une réflexion plus globale sur la remise en question de ce qui constitue le patrimoine, étant donné que celui-ci s'est construit en partie sur des préceptes coloniaux et racistes ; le troisième se veut plus pratique et passe par la valorisation de certaines langues au détriment de la pratique du français.

**Le premier processus** est un objectif nécessaire à mettre en pratique surtout de manière collective dans le sens où chaque locuteur francophone est susceptible de participer à la diffusion de la langue et par conséquent de ces biais racistes par le choix des mots utilisés. Bien que l'exercice demeure un acte individuel – il existe autant de langages que d'individus qui les pratiquent – la réflexion sur la langue mérite d'être réfléchie et validée par ses pairs. Ce travail nécessite d'être mené directement ou au moins en concertation avec les personnes concernées par les discriminations qui sont évacuées sur le plan linguistiques – en l'occurrence les personnes racisées constituant la francophonie. Pour illustrer cela, le collectif Piment (Célia Potiron, Christiano Soglo, Binetou Sylla, Rhoda Tchokokam) à l'initiative de la radio Piment, a contribué à l'élaboration de l'ouvrage « *Le dérangeur. Petit lexique en voie de décolonisation* »<sup>167</sup> qui pose une réflexion sur le racisme – et particulièrement sur la place des personnes noires en France – tout en proposant des solutions face à la situation politique et sociale fondamentalement raciale. L'œuvre se veut antiraciste et se consacre principalement à l'élaboration d'un lexique non conventionnel pour réfléchir aux mots et à leur signification à travers un prisme colonial.<sup>168</sup> Cet ouvrage œuvre à une remise en question de la terminologie que nous utilisons à travers une réappropriation culturelle des classes racisées et en particulier des personnes noires. Prenant l'apparence d'un dictionnaire alternatif et en repensant sa structure traditionnelle, ce livre interroge les définitions traditionnelles et remet en cause les stéréotypes et préjugés habituels.

<sup>167</sup> *Le dérangeur. Petit lexique en voie de décolonisation*, Marseille : Hors d'atteinte, coll. « Littératures », 144 p.

<sup>168</sup> Pour illustrer la démarche de l'ouvrage, celui-ci commence de la manière suivante : « *Ami noir : Généralement utilisé comme gilet pare-balles dans une conversation stérile. Exemple : « Je ne peux pas être raciste, j'ai un ami noir. »* ». Voir : *Ibid.*

La réappropriation de la langue passe également par le fait que les constitutions et les textes de loi des États colonisés francophones ont été écrits en français, à l'instar de nombreux textes antiracistes et décoloniaux (pour citer quelques noms Aimé Césaire, Léopold Senghor ou encore Frantz Fanon). Les outils d'émancipation ont été eux-mêmes à certains égards rédigés dans la langue du colonisateur ayant permis aussi de non seulement revendiquer de nouveaux droits mais aussi de redéfinir les valeurs et la ligne directrice de ces États naissants. La résistance est parfois contrainte de passer par l'utilisation de la langue du dominé, cependant elle passe aussi par le fait de pouvoir la retravailler et de proposer une nouvelle traduction.

Il convient de rappeler que le nombre de francophones sur le continent africain augmente de manière considérable – en 2050, on estime que 80 % des francophones seront sur le continent africain d'où l'importance de développer une réflexion linguistique décoloniale directement avec et entre personnes concernées. Étant donné cette augmentation démographique des francophones, le français et ses codifications ne peuvent se limiter aux seules décisions de l'État français – comme le souligne assez justement la politologue et historienne Françoise Vergès<sup>169</sup>. Ce travail doit être effectué par l'ensemble des États francophones, mais doit également être conscientisé par chaque locuteur – européen et africain. Toujours selon Françoise Vergès, la réappropriation de la langue par les populations africaines doit passer par un processus de décolonisation de l'Organisation de la francophonie et de dénationalisation du français. Ce dernier élément rappelle la relation ambiguë qui existe entre langue et territoire. Si la langue constitue un facteur identitaire pour les individus qui la pratiquent, elle évolue surtout en fonction des populations qui y vivent et par extension des frontières spatiales que celles-ci redéfinissent en permanence. La langue française ne se réduit pas à un espace délimité par la France, mais bien par ce qui en est fait de la part des locuteurs francophones. Par conséquent, le processus de décolonisation de la langue française passe par sa réappropriation par les états colonisés et par un travail réflexif et critique qui remet en question l'utilisation de certains termes ou non.<sup>170</sup>

**Le deuxième processus** auquel nous avons fait référence passe par la redéfinition de notre patrimoine fondé sur des principes racistes dans un contexte de colonisation. Ce patrimoine qui se transmet de génération en génération demeure un enjeu politique dans la création des États-nations. La France et la Belgique, par leur passé colonial, doivent dorénavant penser à une démarche décoloniale afin de réfléchir à leur héritage culturel. Ce processus consiste dans un premier temps à permettre aux citoyens de s'éveiller aux questions liées à la colonisation mais également de pouvoir y poser un réel regard critique ; une tâche qui pourrait être entreprise dans le cadre de l'enseignement scolaire, autant pour des enjeux de mémoire que dans une perspective historique et éducative.<sup>171</sup> Dans un second temps, certaines pratiques et traditions culturelles mériteraient d'être remises en question à travers un prisme décolonial en raison des significations sous-jacentes et/ou de leurs mises en action, qui parfois s'inspirent d'un

<sup>169</sup> VERGÈS F., « Décoloniser la langue française. Pour une politisation de la francophonie », *Revue du Crieur*, n°10, 2018, pp. 73-74.

<sup>170</sup> *Ibid.*

<sup>171</sup> Une analyse a été publiée pour répondre aux effets d'une politique éducative du passé colonial en Belgique. Voir RAUCENT E., *Le cours d'histoire comme outil à la citoyenneté critique ? Le cas du passé colonial belge*, Bruxelles : CPCP, Étude n°36, 2021, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/publications/histoirecitoyennete>, consulté le 15 mars 2023.

racisme structurel et reproduisent des schémas de cet ordre-là. Ce travail de réflexion aurait pour vocation de proposer à la fois des pratiques mais également des représentations qui ne soient ni offensantes ni oppressantes envers aucune communauté que ce soit.<sup>172</sup> Cet aspect concerne également la langue étant donné qu'elle s'intègre dans un ensemble d'usages identitaires et culturels, historiquement ancrés et inhérents à notre culture. Par ailleurs, il s'agit aussi aux anciens pays colonisés de se positionner sur l'évolution de leur patrimoine local et d'y intégrer la langue de la manière la plus adéquate.<sup>173</sup> Sur ce dernier point, notre mission est plutôt d'assurer un soutien et de reléguer à notre niveau les informations et les modifications qui s'en suivent.

**Le troisième procédé** mentionné est plus radical et consiste à délaisser la pratique du français au profit d'autres langues. À ce sujet, l'ouvrage « Décoloniser l'esprit »<sup>174</sup> s'inspire de ce procédé notamment par l'abandon de la langue anglaise et par la réappropriation de la langue maternelle de son auteur Ngugi wa Thiong'o. Ce dernier rappelle que le colonialisme en opérant une emprise culturelle sur les sociétés, valorise celle du colonisateur et dévalorise les traditions et l'histoire des populations colonisées. En ne communiquant que par sa langue maternelle, l'auteur propose de résister face aux impositions coloniales et de préserver son identité culturelle. Cette pensée se pose en contradiction notamment avec celle de l'historien Achille Mbembé, qui a travaillé sur les questions de réappropriation du patrimoine africain. Celui-ci reste critique quant à la notion des « nationalismes panafricains » qui sous-entend que l'émancipation culturelle est impossible si les langues et identités africaines n'ont pas été clairement définies.<sup>175</sup> En effet, si le français ne doit plus s'opposer aux autres langues du continent africain, son développement ne doit plus provoquer l'abandon des autres langues autochtones ; elles doivent évoluer conjointement.<sup>176</sup> Pour Achille Mbembé, le caractère international du français lui confère une importance particulière et le continent africain doit désormais être pris dans la réflexion et l'évolution de la langue française. La mission désormais est aux politiques de s'emparer de la question de l'enseignement de la langue française et de cesser de créer sans cesse des frontières entre langues et identités.<sup>177</sup> Selon Achille Mbembé, résister à la langue qui nous a été apprise, c'est résister à une identité qui nous a été transmise. Ces deux points de vue divergents peuvent trouver un terrain commun notamment dans la revalorisation des langues locales et autochtones qui ont été longtemps délaissées par les autorités ou par les États coloniaux voire postcoloniaux. L'enjeu actuel est, pour les individus dont les pratiques linguistiques ont été transformées par l'utilisation obligatoire du français, de considérer de manière collective de nouvelles pratiques à mettre en place par la revalorisation des langues autochtones voire par leur utilisation effective à tous les niveaux de la société.

<sup>172</sup> Par exemple, le black face perpétré à l'arrivée de Saint-Nicolas pour représenter le père fouettard, dénoncé par des collectifs de militants afro-descendants, est un phénomène encore pratiqué en Belgique dans certains milieux folkloriques. En raison de son historique raciste, il s'agit d'une pratique qui mériterait d'être grandement remise en question et abandonnée. Voir ROBERT M.-T., « Père Fouettard, ma couleur de peau n'est pas un déguisement ! », *Bepax*, 2019, [en ligne :] <https://bepax.org/publications/pere-fouettard-saint-nicolas.html>, consulté le 15 mars 2023.

<sup>173</sup> GLASSON DESCHAUMES G., « Résister en langues, décoloniser le patrimoine », *Les Cahiers du Musée des Confluences*, T. 9, 2012, p. 57.

<sup>174</sup> WA THIONG'O N., *Décoloniser l'esprit*, Paris : La Fabrique éditions, 2011, 114 p.

<sup>175</sup> MBEMBE A., *Sortir de la grande nuit. Essai sur l'Afrique décolonisée*, La Découverte, coll. « cahiers libres », 2010, p.103 cité dans GLASSON DESCHAUMES G., *op. cit.*, p. 57.

<sup>176</sup> MBEMBE A. et MABANCKOU A., « Plaidoyer pour une langue-monde. Abolir les frontières du français », *Revue du Crieur*, n°10, 2018, p. 64.

<sup>177</sup> *Ibid.*

Ces trois processus sont à ce stade-ci encore des pistes de réflexion pour élargir le champ des actions possibles et réalisables sur la question de la langue. Rappelons que ces divers procédés nécessitent surtout d'être travaillés directement avec les publics concernés étant donné que leurs expériences sont indispensables pour créer et enrichir le débat. Les autorités et les politiques francophones se doivent d'y participer et les locuteurs francophones sont amenés à remettre en question leurs propres pratiques linguistiques

---

## CONCLUSION

Cette étude a eu pour but de réfléchir sur la langue afin de comprendre l'origine des déséquilibres des rapports sociaux pouvant résulter de son usage. Si elle est source de discrimination, étant donné que la langue est un outil de communication et d'expression, elle est aussi un outil de revendication. Le travail mené dans le cadre de cette étude avait pour vocation de mettre en lumière ces différents aspects.

La première partie a permis de comprendre par quels mécanismes la langue pouvait être vectrice d'inégalités et d'identifier les conséquences issues de son utilisation. Bien que la langue soit une caractéristique propre à l'être humain avec ses complexités et ses particularités, elle demeure aussi et surtout le fruit d'une réflexion sociale et politique. La langue française en particulier a été et demeure, comme nous l'avons observé, un outil stratégique des classes sociales dominantes. Aussi bien à travers la mission coloniale civilisatrice que dans une volonté politique nationaliste, l'imposition du français a été une des tactiques de domination de certains groupes sociaux et ce, par la mise en place d'une hiérarchie linguistique. Celle-ci classe et organise de façon pyramidale à la fois langues et les manières de parler auxquelles il convient de se conformer pour correspondre à une norme langagière. Durant la période coloniale, l'imposition du français dans les territoires colonisés a été considérée comme un instrument de conscientisation et d'éducation des peuples dans une volonté civilisationnelle. Officieusement, le français a été une stratégie politique pour renforcer la mise en place du pouvoir francophone. Ces pratiques s'avèrent plus efficaces que les institutions et les politiques publiques soutiennent ces stratégies comme nous avons pu le voir avec l'Organisation de la francophonie et dont les missions actuelles sont toujours à l'œuvre aujourd'hui.

Dans une démarche réflexive des rapports de force qui se dégagent de la langue française, l'introduction du concept de glottophobie a eu pour fonction de mieux appréhender les inégalités et les discriminations résultant de son usage. Ce concept a permis aussi d'analyser ces mécanismes comme le produit d'une domination symbolique et d'une hégémonie culturelle. Si l'hégémonie linguistique se traduit par des inégalités et des discriminations réelles, elle peut aussi avoir des impacts en termes de représentations ainsi que sur la construction de nos modes de pensées. Le langage influence nos rapports sociaux de la même manière qu'il influence notre rapport au monde et peut dès lors être porteur d'une certaine idéologie dominante. Ce dernier élément se traduit concrètement par la construction même de la langue. En tant que vecteur idéologique, la langue participe dès lors au maintien d'une organisation sociale patriarcale par l'usage d'une

syntaxe fondamentalement sexiste. La problématique derrière l'utilisation d'une langue sexiste et hégémonique est qu'il entretient un rapport de force envers les classes dominées. Par conséquent, l'utilisation d'une langue française sexiste et empreinte de néocolonialisme semble aller à l'encontre des enjeux de justice et de luttes sociales.

Un autre aspect a également été mis en lumière dans ce travail : il s'agit de l'ensemble des pratiques mises en place qui ont pour but de renverser les rapports de force émanant de cette hégémonie linguistique et dès lors de proposer un langage plus inclusif. La deuxième partie de cette étude consistait à proposer des pistes de recherche sur les manières de s'appropriier la langue et d'amorcer une réflexion sur l'inclusivité de la langue.

Il convient d'accepter que la langue évolue et doit s'adapter selon les contextes et les milieux dans lesquels elle se diffuse. En effet, la mondialisation actuelle nous plonge dans un contexte particulier dans lequel nous nous laissons facilement influencer par les autres langues que celles que nous pratiquons et qui nous amènent à l'élaboration de nouveaux termes. Que ce soit par la création de nouveaux langages – par exemple le langage dit *corporate* qui a été adopté dans les entreprises et qui s'est construit par l'intégration de nombreux anglicismes – ou par le mélange de nouveaux termes et expressions de langue étrangère dans le langage courant résultant de la diversité culturelle et linguistique des sociétés contemporaines, ces exemples témoignent d'une évolution constante de la langue. Ce travail est intéressant pour comparer les contextes et les environnements différents dans lesquels la langue prend des formes diverses selon les lieux dans lesquels elle est utilisée, chacun correspondant un public et à un contexte social et culturel spécifique.

Parmi les différentes réflexions amenées dans cette deuxième partie, la question de l'écriture inclusive s'est imposée pour tenter de répondre à la problématique de l'écriture sexiste. Si la pratique est déjà en vigueur dans certaines institutions, ainsi qu'au sein de certains milieux académiques et associatifs, elle demeure une méthodologie encore boudée par de nombreux secteurs. Ce type d'écriture n'est pas encore acquis d'un point de vue structurel et n'a pas été approuvé par les instances décisionnelles de référence, que ce soit l'Académie française ou l'enseignement francophone en général. Dans cet article, les problématiques à la fois d'ordre symbolique et pratique autour de l'écriture inclusive ont été débattues et ont permis de poser ses limites. En évacuant les arguments plus idéologiques qui nécessitent surtout une transformation des mentalités et la réaffirmation des enjeux féministes contemporains, les changements linguistiques et grammaticaux qu'entraînent l'écriture inclusive posent surtout la question de l'exclusion potentielle des personnes malvoyantes et DYS en raison de la complexité de la lecture. Par conséquent, les problèmes relatifs à l'écriture inclusive requièrent encore de réels progrès et ce, à plusieurs niveaux qu'ils soient politiques, sociétaux ou techniques – par le développement d'outils et de programmes de lecture adaptés à tout type d'individu par exemple. Malgré les différends qu'entraîne le langage inclusif, les travaux de recherches et les revendications féministes ont permis de réelles avancées autant sur un plan discursif que sur un plan législatif. Ce dernier élément laisse à croire qu'une réelle concertation avec les groupes concernés – femmes, personnes non-binaires mais aussi personnes en situation de handicap et personnes DYS – ne peut que faciliter l'avancement de la proposition.

Pour répondre à la problématique du français comme outil politique participant à une hégémonie linguistique dominante, il est nécessaire d'intégrer une pensée décoloniale dans les habitudes langagières de chacun et au sein des politiques culturelles et éducatives des États francophones. Ces locuteurs se doivent dès lors de penser la langue en fonction de leur identité et de leur condition sociale (voire raciale).

C'est pourquoi, chaque État francophone mérite de prendre part aux débats sur la langue française afin qu'elle ne soit plus le monopole soit d'une Académie française qui se révèle désuète, soit de politiques coloniales d'États dans leurs manières de penser la langue. Que ce soit à travers des processus pragmatiques comme l'enlèvement de termes racistes, par l'intégration de la question du passé colonial dans l'enseignement scolaire ou par la revalorisation des langues locales qui ont été longtemps délaissées pour imposer le français, la décolonisation a aussi lieu sur le plan linguistique.

Il convient non seulement aux communautés dont les cultures ont été dévalorisées de pouvoir se réapproprier celles qui leurs correspondent, mais également de reconsidérer les différentes formes de français dites irrégulières en raison des accents, des patois et des différentes sortes de langages utilisés. Il convient aussi aux groupes et individus dont le langage est dit normé de prendre conscience du statut social que cette langue leur octroie. Ce travail, bien qu'il nécessite d'être exercé à un niveau individuel et collectif, doit aussi être effectué de manière structurelle et politique ; par ailleurs les institutions scolaires, académiques et administratives en tant qu'acteurs sociétaux peuvent soutenir et participer à ces transformations linguistiques.

Cette deuxième partie a permis de proposer des alternatives de procédés linguistiques dans le but de répondre aux problèmes que la langue française génère. Les impacts, qu'ils soient d'ordre idéologique ou sociologique, ont été démontrés ; ces réflexions participent à une lutte globale de justice sociale et d'égalité. Si la langue a connu de multiples usages, elle évolue de manière permanente en s'adaptant selon son environnement et les populations qui la partagent. Ses fonctions dépassent ses simples capacités de communication et d'expression. Plus que jamais, elle aspire à devenir un réel outil d'émancipation pour les groupes sociaux et les individus, et à créer du sens, en accord avec une société qui se remet en question.

\*\*

Clara Van Der Steen est titulaire d'un master en Archéologie et Histoire de l'art (ULB) ainsi que d'un master en spécialisation en étude de Genre (UCL). Elle travaille au sein du pôle Recherche & Plaidoyer chez Citoyenneté & Participation.

VAN DER STEEN Clara, *Le langage comme outil de domination*, Bruxelles : CPCP, Étude n°41, 2023, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/publications/langage-domination>.

### **Désireux d'en savoir plus !**

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,  
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

**[www.cpcp.be](http://www.cpcp.be)**



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Si le français contribue à l'élaboration du patrimoine social et culturel des États qui le pratique, plusieurs problématiques se dégagent en raison de son utilisation pouvant entraîner, selon les contextes, des situations déséquilibrées entre les groupes sociaux. Dans le contexte social actuel mondial, les discriminations prennent des formes diverses et ont également lieu sur les plans discursif et linguistique. En effet, le fait de parler ou non une langue sur un territoire en particulier, la manière dont cette langue est utilisée ainsi que sa structure même peuvent constituer des facteurs discriminants pour les personnes qui ne maîtrisent pas ces codes linguistiques. À partir d'une démarche réflexive sur les conséquences de la culture dominante et de ses effets directs dans la société, la valeur que nous octroyons à la langue française a-t-elle toujours un sens ? Cette question nous amène à réfléchir de manière plus approfondie aux conséquences de l'utilisation du langage sur les individus composant cette société.

Cette étude a pour but de comprendre l'origine de ces inégalités linguistiques ainsi que les formes sous lesquelles elles s'exercent. La première partie répond à la problématique suivante : de quelle manière la langue française, si on l'envisage à travers une dimension historique, est-elle devenue outil de soumission des classes dominées ? Pour répondre à la question, nous nous appuyons sur deux cas spécifiques : la construction sexiste de la langue française et l'imposition du français dans les colonies sur le continent africain. À travers ces deux situations-exemples, nous développons nos arguments selon lesquels la langue française peut non seulement être le lieu de domination par la transmission d'une idéologie favorable au pouvoir déjà en place mais également devenir un réel outil politique.

## Citoyenneté & Participation

Avenue des Arts, 50/6 – 1000 Bruxelles

02 318 44 33 | [info@cpcp.be](mailto:info@cpcp.be)

[www.cpcp.be](http://www.cpcp.be) | [www.facebook.com/CPCPasbl](https://www.facebook.com/CPCPasbl)

Toutes nos publications sont disponibles en téléchargement libre :  
[www.cpcp.be/publications/](http://www.cpcp.be/publications/)